



Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le 11/03/2022



ID : 031-213105844-20220307-DELIB2022008-BF

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Commune de Villemur-sur-Tarn

Contexte réglementaire

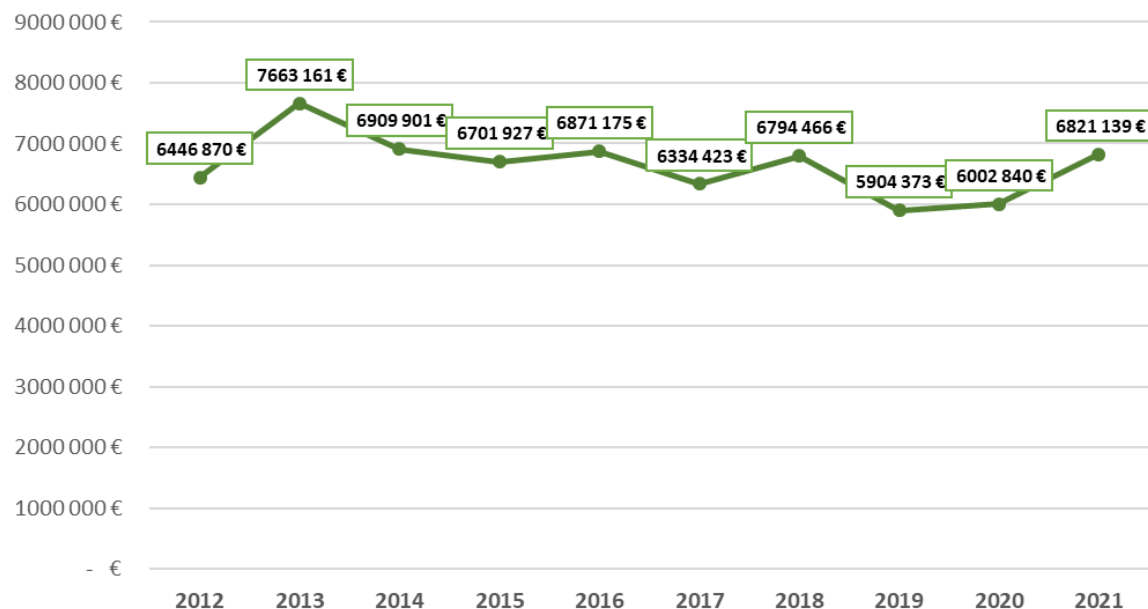
Le présent rapport d'orientation ne s'attardera pas sur le contexte international et national comme le préconise les textes sur les Rapport et Débat d'orientation Budgétaire. Ces éléments sont disponibles par ailleurs et le rapport s'attachera à la commune de Villemur.



1 – Les ressources de la commune

Les ressources de la commune

Recettes réelles de fonctionnement rétrospectives



Les trois principales ressources dont dispose la communes représentent cumulativement 81% des recettes de fonctionnement :

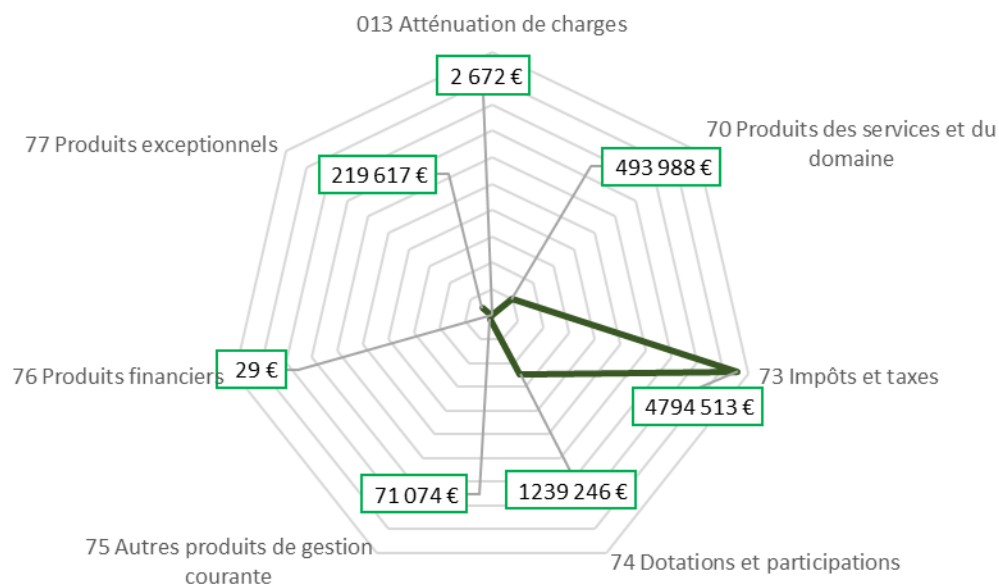
- La fiscalité directe locale (46%);
- L'attribution de compensation garantie par la Communauté de Communes (17%);
- Les dotations de l'Etat (18%). La Dotation Globale de Fonctionnement représente 12% des ressources de fonctionnement.

Depuis le 1er janvier 2014, la fiscalité des professionnels est collectée par la Communauté de Communes qui dispose de la fiscalité professionnelle unique. Elle est reversée aux communes en fonction de ce qu'elles percevaient en 2013. Cela peut paraître un handicap dans un contexte de fort dynamisme des bases mais garantit à la commune un reversement stable comprenant les dotations d'Etat liées à cette fiscalité des professionnels dans un contexte de baisse de ces dotations.

Recettes										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
013 Atténuation de charges	100 769 €	138 064 €	137 124 €	189 004 €	137 550 €	5 584 €	11 449 €	44 545 €	34 691 €	2 672 €
70 Produits des services et du domaine	304 777 €	298 115 €	294 316 €	323 153 €	327 780 €	293 475 €	284 135 €	256 930 €	201 925 €	493 988 €
73 Impôts et taxes	3 279 964 €	3 545 654 €	4 319 557 €	4 417 079 €	4 189 970 €	4 213 004 €	4 189 713 €	4 376 886 €	4 408 222 €	4 794 513 €
74 Dotations et participations	2 241 691 €	2 267 055 €	1 781 720 €	1 626 148 €	1 324 393 €	1 308 138 €	1 249 238 €	1 107 343 €	1 123 111 €	1 239 246 €
75 Autres produits de gestion courante	162 861 €	225 166 €	184 044 €	136 587 €	121 539 €	58 927 €	128 790 €	78 687 €	76 086 €	71 074 €
76 Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	38 €	38 €	32 €	29 €
77 Produits exceptionnels	356 807 €	1 189 107 €	193 140 €	9 956 €	769 943 €	455 295 €	931 103 €	39 944 €	158 773 €	219 617 €
Total opérations réelles	6 446 870 €	7 663 161 €	6 909 901 €	6 701 927 €	6 871 175 €	6 334 423 €	6 794 466 €	5 904 373 €	6 002 840 €	6 821 139 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	448 169 €	565 402 €	865 321 €	1 560 638 €	991 496 €	2 006 168 €	1 356 696 €	935 274 €	404 861 €	488 790 €

Les ressources de la commune

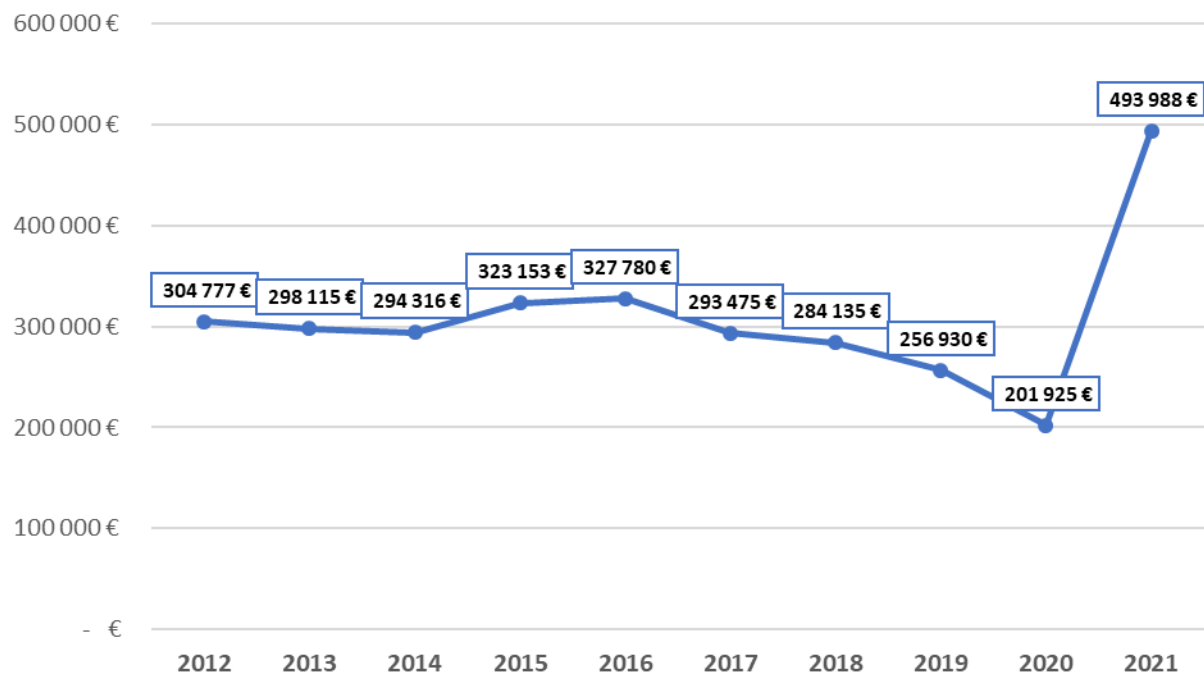
Structuration des Recettes de fonctionnement 2021



- ▶ 013 Atténuations de charges : elles représentent les remboursements sur les charges sociales du personnel.
- ▶ 70 Produits des services et du domaine : elles représentent principalement les recettes des cantines scolaires. En 2021, la convention de mutualisation entre la Communauté de Communes et la commune de Villemur-sur-Tarn a engendré pour cette dernière 249 318€ de recettes.
- ▶ 73 Impôts et Taxes : ils incluent les contributions directes (et indirectes), les reversements fiscaux et recettes fiscales indirectes. Y sont inclus notamment :
 - ▶ Les impôts directs locaux (3 134 010 €)
 - ▶ Les attributions de compensation (1 120 899 €)
- ▶ 74 Dotations et participations : elles représentent principalement
 - ▶ la Dotation globale de fonctionnement (801 193 €)
 - ▶ Les compensations au titre des exonérations de Taxe Foncières (164 265 €)
- ▶ 75 Autres produits de gestion courante : ils représentent principalement les revenus des loyers (62 324€), des remboursements de créances irrécouvrables et les subvention « FAE » (frais d'assemblée électorale).
- ▶ 76 Produits financiers : ils représentent les parts sociales en banque.
- ▶ 77 Produits exceptionnels : ils contiennent principalement :
 - ▶ 154 225€ de cession de terrains
 - ▶ Parcelles ZA0159, ZA0161, ZA0187, ZA0214 à la ZA Pechnouquié
 - ▶ Terrains dont les parcelles vont de la L1536 à L1542 les Massagues
 - ▶ Terrain situé au N°102 Avenue Michel Rocard
 - ▶ 51 150€ de remboursement du personnel Gras Savoye (indemnités journalières);
 - ▶ 7 459€ d'annulation de mandats;
 - ▶ 6 147€ de remboursements de sinistre par l'assurance.

Les ressources de la commune

Produits des services et du domaine



- ▶ Les produits des services ont augmenté en 2021 par rapport à 2020 grâce à :
 - ▶ l'augmentation du nombre de repas (52 500 contre 40 000 en 2020). Les repas sont passés en 2021 d'un tarif de 2,50€ à 2,90€.
 - ▶ Par ailleurs, les locations de salles ont augmenté en 2021 grâce aux nouvelles mesures sanitaires ainsi qu'à la reprise de l'activité économique.
 - ▶ Pour rappel, la hausse significative des produits des services et du domaines sont liées au fait qu'en 2021, la convention de mutualisation entre la Communauté de Communes et la commune de Villemur-sur-Tarn a engendré pour cette dernière 249 318€ de recettes. La dépense est à hauteur de 201 324€.
 - ▶ La différence est à hauteur de +47 994€ au profit de la commune.

Les ressources de la commune

- Les impôts locaux ont augmenté en 2021 grâce à la l'évolution des bases d'imposition mais également à la hausse des taux d'imposition cette année.

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

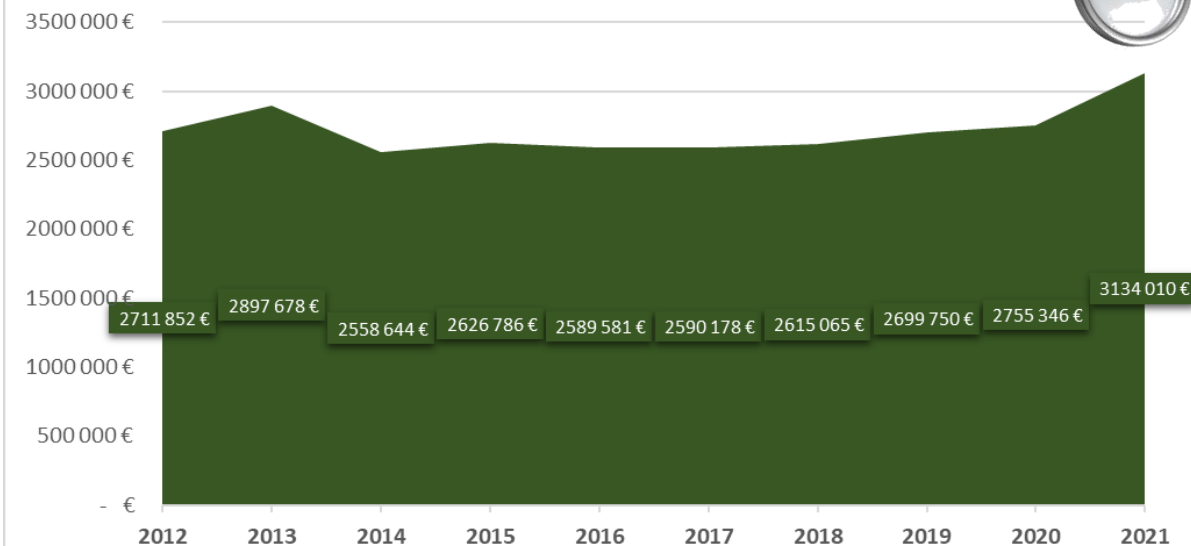
Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le 11/03/2022

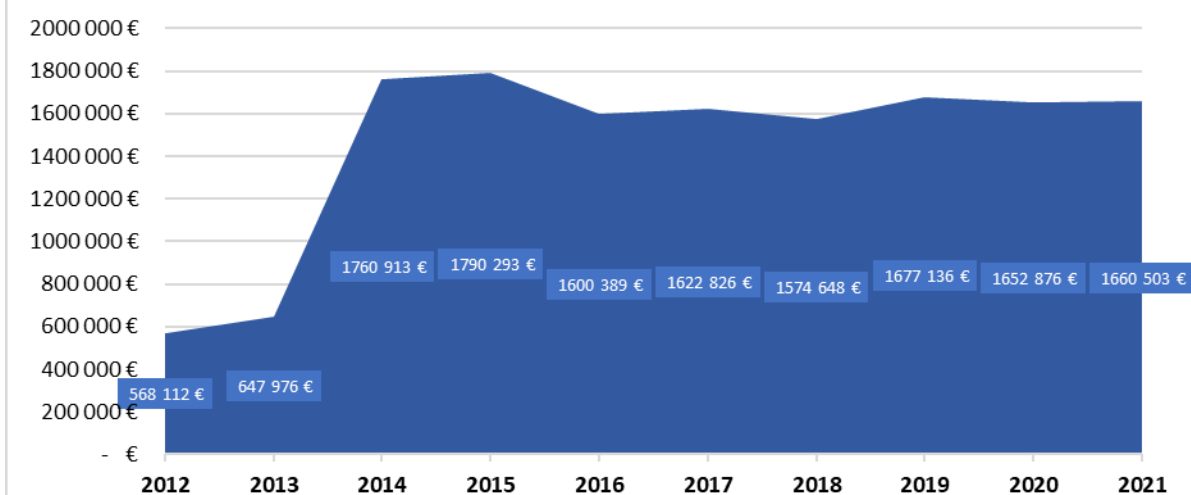
ID : 031-213105844-20220307-DELIB2022008-BF

Berser
Levraut

Impôts locaux



Autres recettes fiscales

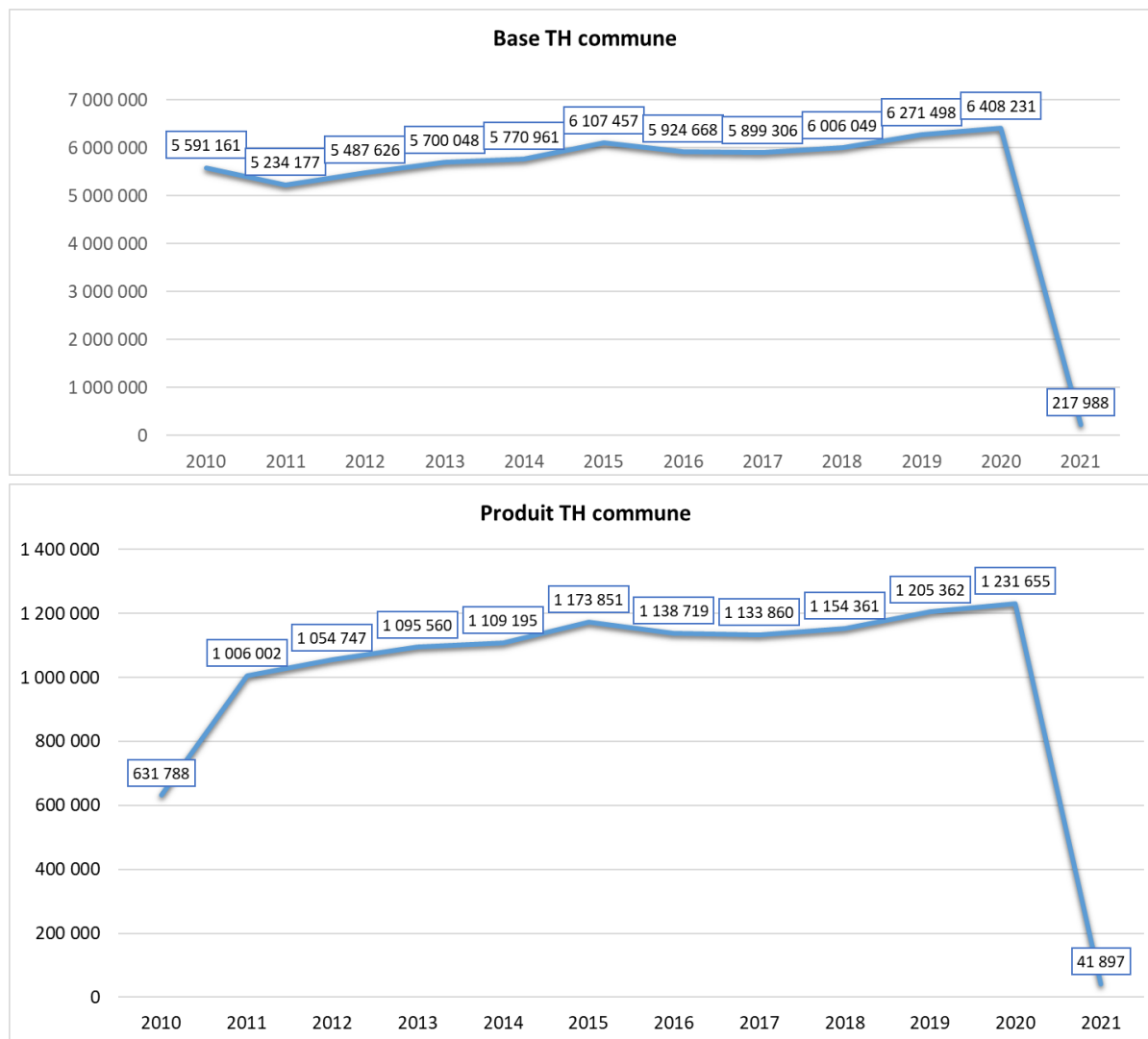


Les ressources de la commune

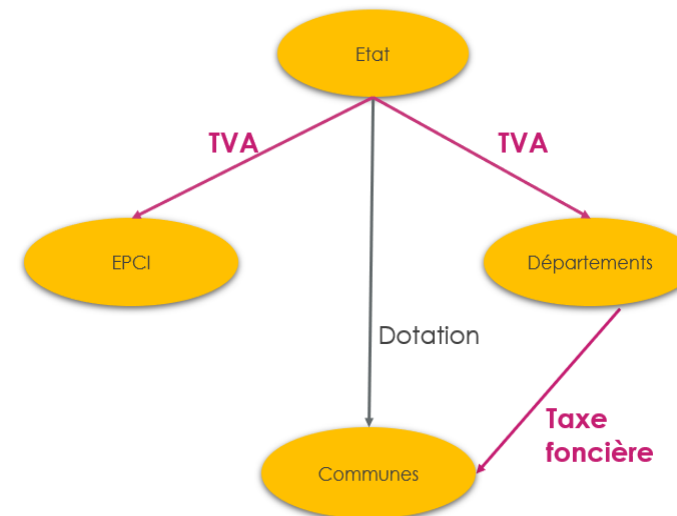
► Ci-dessous, le détail du chapitre 73 Impôts et taxes.

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
73	Impôts et taxes	3 279 964 €	3 545 654 €	4 319 557 €	4 417 079 €	4 189 970 €	4 213 004 €	4 189 713 €	4 376 886 €	4 408 222 €	4 794 513 €
	73111 - Impôts directs locaux	2 681 332 €	2 897 678 €	2 555 343 €	2 621 459 €	2 586 392 €	2 587 507 €	2 614 278 €	2 694 772 €	2 743 028 €	3 127 595 €
	7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	30 520 €	- €	3 301 €	5 327 €	3 189 €	2 671 €	787 €	4 978 €	12 318 €	6 415 €
	73211 - Attribution de compensation	- €	- €	1 366 296 €	1 366 294 €	1 155 854 €	1 160 376 €	1 109 815 €	1 120 899 €	1 120 899 €	1 128 399 €
	73221 - FNGIR	188 876 €	190 137 €	190 137 €	190 137 €	190 137 €	190 137 €	189 933 €	190 078 €	190 078 €	190 078 €
	73223 - Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	- €	43 072 €	56 730 €	75 683 €	99 361 €	95 878 €	90 115 €	61 034 €	30 251 €	- €
	7336 - Droits de place	4 673 €	4 809 €	3 740 €	5 532 €	6 240 €	5 034 €	3 512 €	3 179 €	1 597 €	3 362 €
	7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	178 283 €	134 060 €	138 457 €	152 361 €	148 798 €	171 401 €	172 592 €	269 103 €	267 493 €	325 625 €
	7388 - Autres taxes diverses	- €	- €	5 554 €	- €	- €	- €	8 681 €	32 843 €	42 558 €	13 039 €
	73111 - Taxes foncières et d'habitation										
	73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	103 225 €	157 295 €	- €	- €						
	73113 - Taxe sur les Surfaces Commerciales	59 935 €	84 902 €	- €	- €						
	73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	33 120 €	33 700 €	- €	- €						
	7321 - Attribution de compensation	- €	- €								
	7323 - F.N.G.I.R.										
	7325 - Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales										
	7328 - Autres reversements de fiscalité	- €	- €	- €	286 €						

Les ressources de la commune



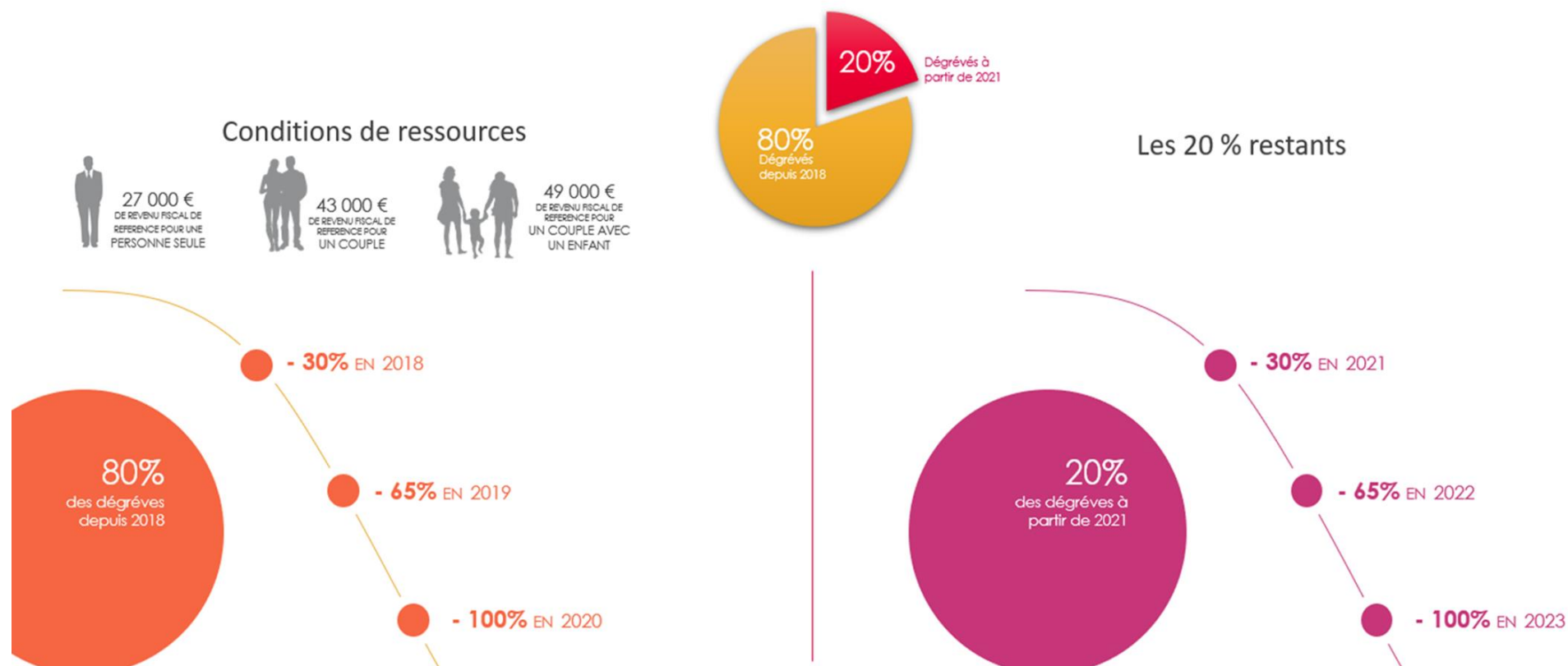
Loi de Finances 2020



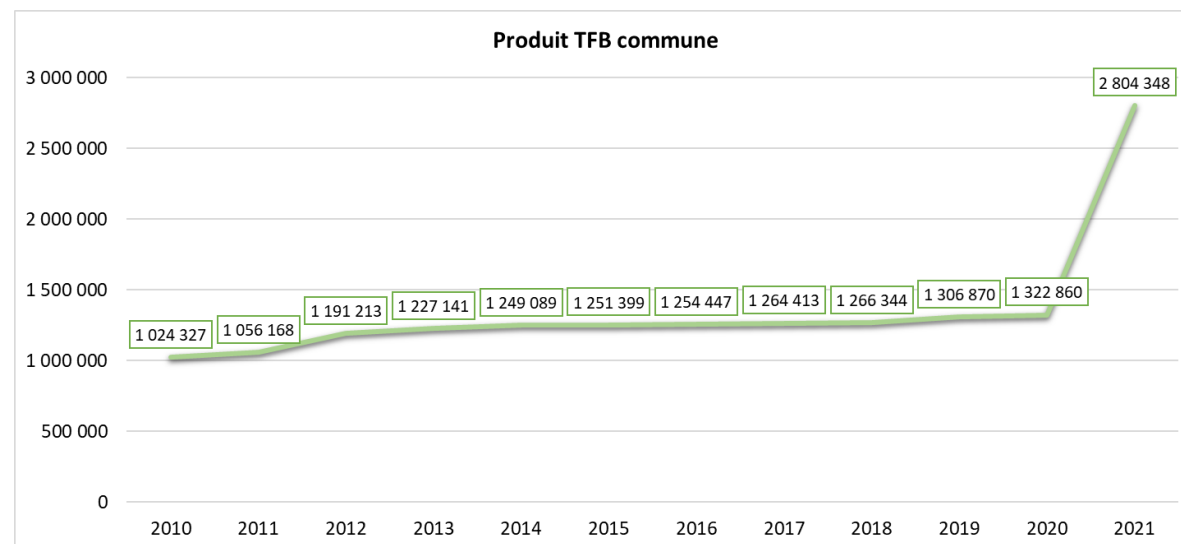
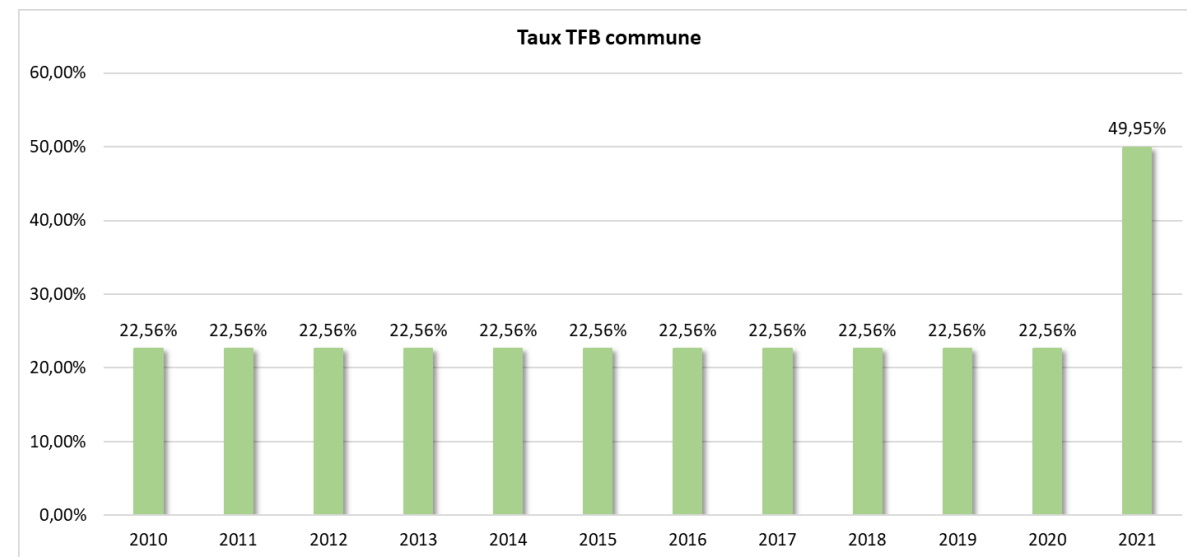
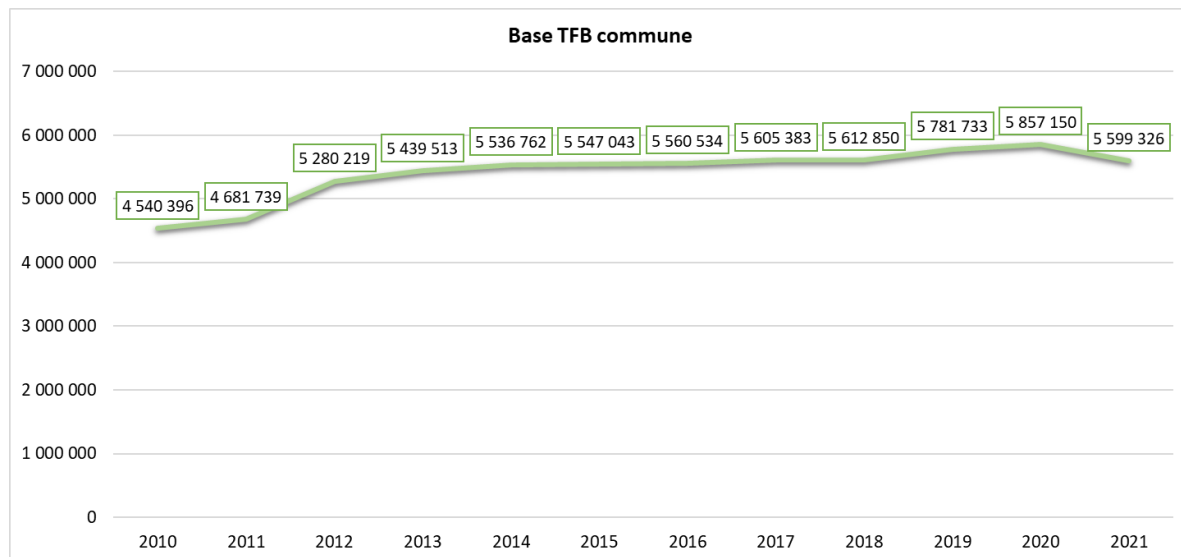
- La suppression de la Taxe d'habitation en 2020 pour les résidences principales a engendré un mécanisme de compensation :
 - La commune a récupéré le produit fiscal départemental de Taxe foncière sur les propriétés bâties en compensation de la « perte » de produit fiscal de Taxe d'habitation.

Les ressources de la commune

Qui paye toujours la Taxe d'habitation?



Les ressources de la commune



- Les bases d'imposition de Taxe foncière sur les propriétés bâties ont diminué en 2021 du fait de la politique d'exonération départementale (abattement) qui s'applique désormais sur les bases de la commune. A noter que cette baisse de base d'imposition est réduite par les nouvelles constructions sur 2021, abondant la base.
- Le taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties a été revu à la hausse pour deux raisons :
 - La récupération du taux départemental de Taxe foncière sur les propriétés bâties.
 - La hausse du Taux communal de Taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les ressources de la commune

Taxe foncière
départementale
1 262 019€

2020



Taxe d'habitation – Résidence
principales (80%
contribuables)

Produit fiscal : 1 334 456€



Taxe foncière
départementale sur les
propriétés bâties

Taux 2020 : 21,90%

Produit fiscal : 1 262 019€

Différentiel de **72 437€**

2021



TVA

Dotation par le biais du
coefficient correcteur
72 437€



Taxe foncière départementale
1 262 019€

Suppression de la Taxe
d'Habitation pour 80% des
résidences principales
1 334 456€

Manque à gagner de **72 437€** qui a été
compensé par le biais du **coefficient
correcteur**



Les ressources de la commune

Les taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties



Transfert du taux
21,90%

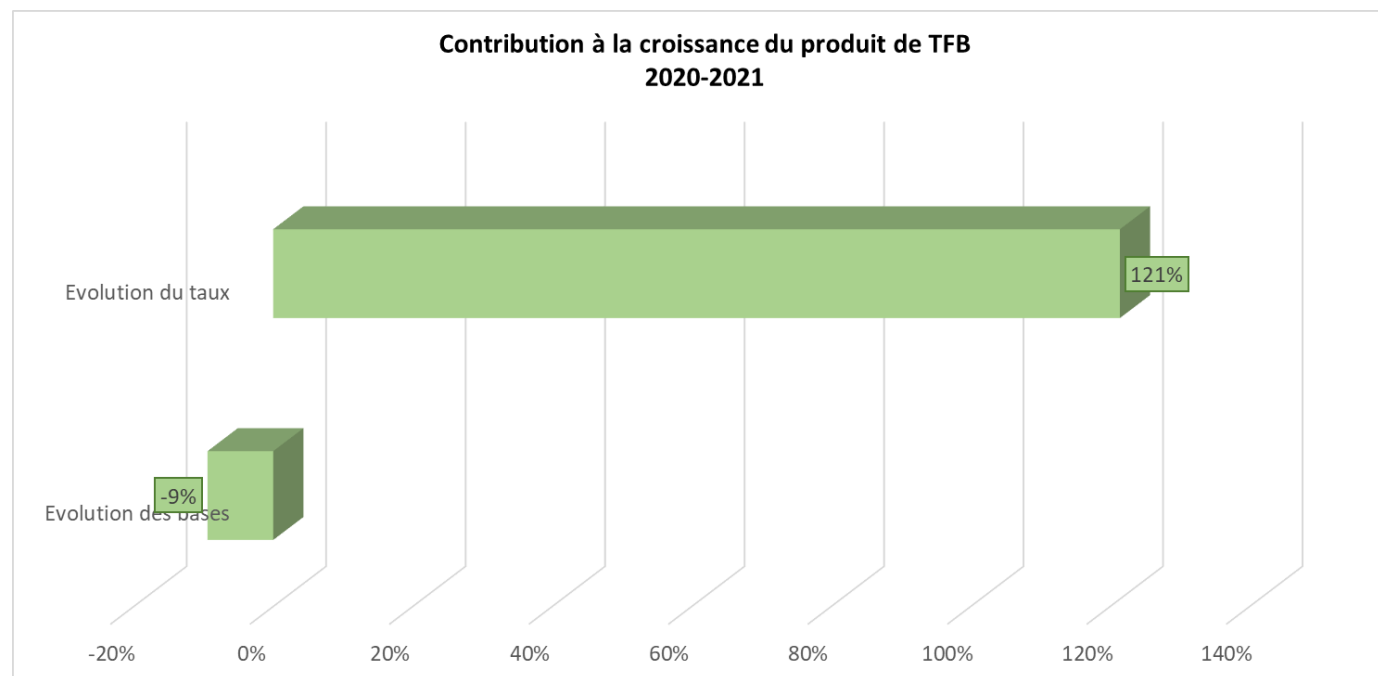


Taux départemental 2020 :
21,90%

Taux communal 2020 : 22,56%
+ Taux départemental : 21,90%
= Taux communal prévisionnel 2021 : 44,46%

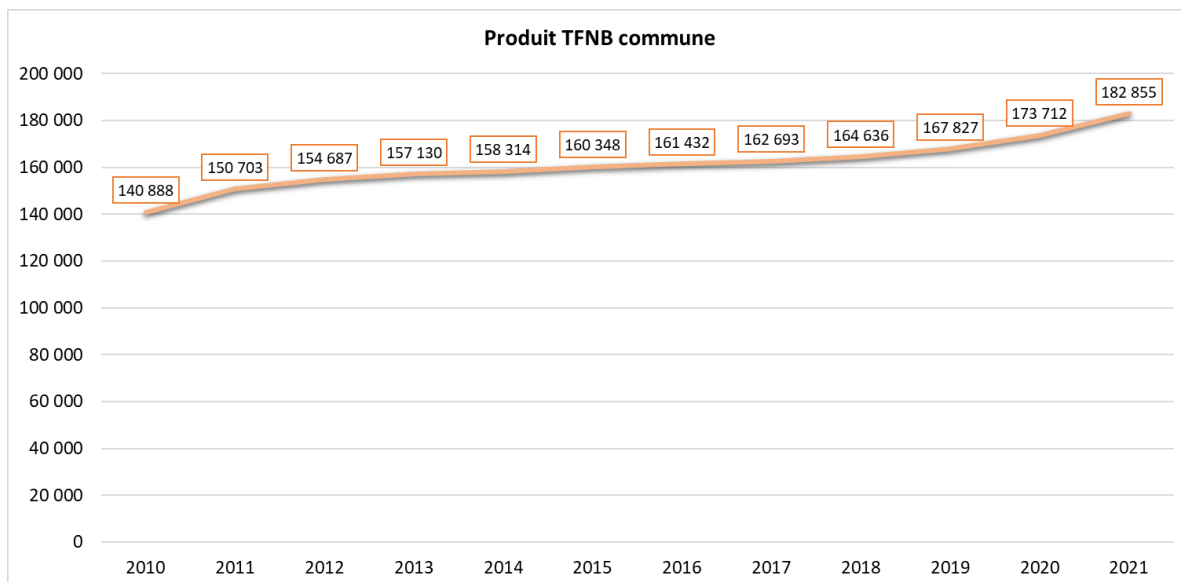
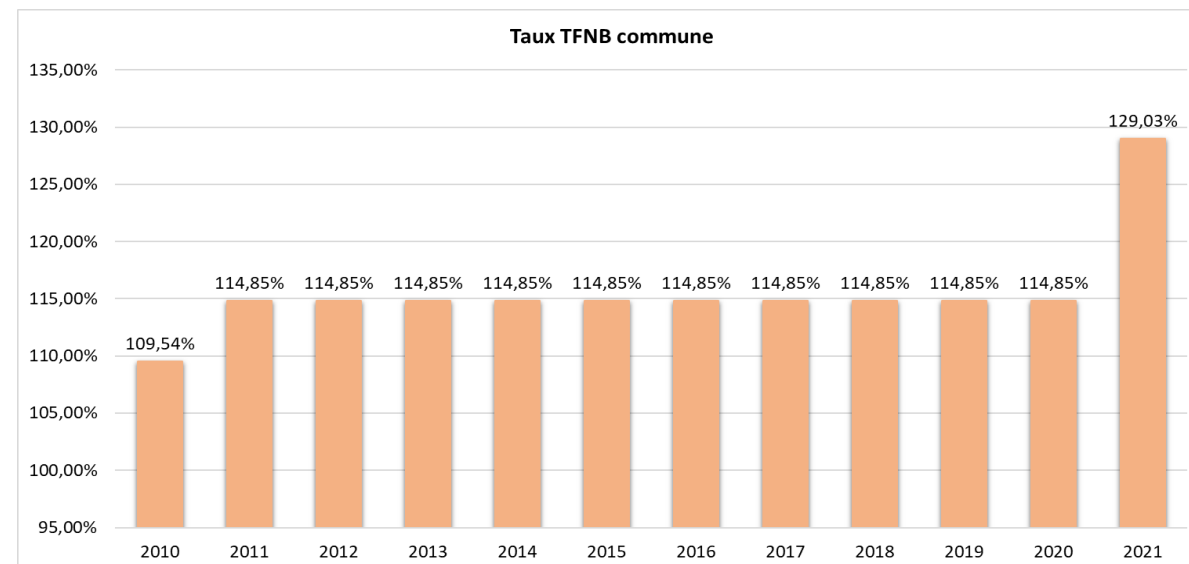
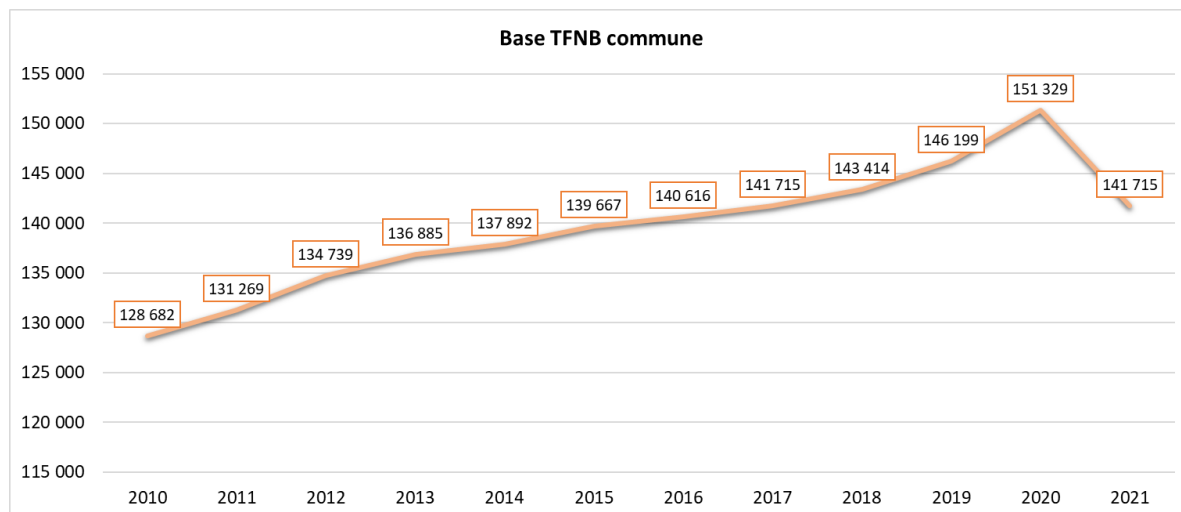
+ hausse du taux (+ 304 420€)
= Taux communal voté 2021 : 49,95%

Les ressources de la commune



- En clair, sur l'exercice 2021, la hausse du taux d'imposition de Taxe foncière sur les propriétés bâties a contribué à la croissance du produit fiscal. **Pour rappel, cette hausse est liée en partie à la compensation de la diminution de la Taxe d'habitation comme précisé sur les pages précédentes.**

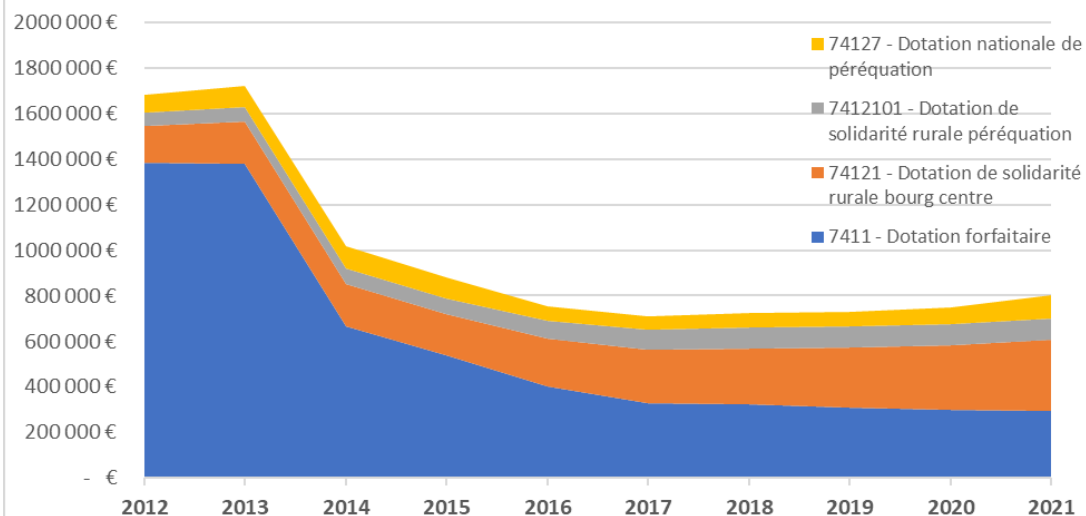
Les ressources de la commune



- Les constructions nouvelles sur l'exercice 2021 ont amené une diminution des bases d'imposition de la Taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette diminution est due à l'**exonération de bâtis** ainsi qu'à la mise en place d'une **politique d'exonération** (exonération en faveur des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique). L'exonération est estimée à environ 5 000€.
- Le taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties a été revu à la hausse pour deux raisons :
 - La récupération du taux départemental de Taxe foncière sur les propriétés bâties.
 - La hausse du Taux communal de Taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les ressources de la commune

La dotation globale de fonctionnement



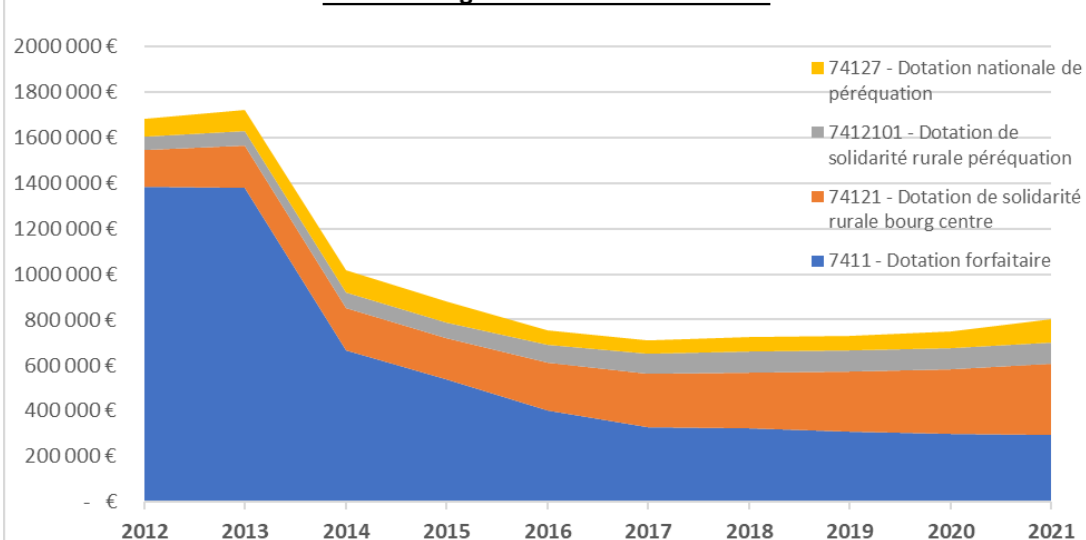
La Dotation Globale de Fonctionnement comprend les éléments suivants:



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	1 683 539 €	1 723 776 €	1 017 468 €	881 524 €	752 020 €	709 387 €	722 932 €	730 067 €	747 153 €	801 193 €
7411 - Dotation forfaitaire	1 384 237 €	1 380 769 €	666 293 €	537 436 €	401 138 €	327 540 €	320 811 €	308 962 €	299 906 €	296 126 €
74121 - Dotation de solidarité rurale bourg centre	159 784 €	182 849 €	185 900 €	180 896 €	212 802 €	235 565 €	248 939 €	263 711 €	282 966 €	308 927 €
7412101 - Dotation de solidarité rurale péréquation	62 038 €	67 182 €	68 590 €	70 047 €	76 312 €	85 273 €	89 726 €	90 923 €	92 425 €	94 363 €
74127 - Dotation nationale de péréquation	77 480 €	92 976 €	96 685 €	93 145 €	61 768 €	61 009 €	63 456 €	66 471 €	71 856 €	101 777 €

Les ressources de la commune

La dotation globale de fonctionnement



La loi de finances 2014 a initié la contribution au redressement des finances publiques, ce qui a amené à une forte réduction de la part dotation forfaitaire (courbe bleue sur le graphique). Cette forte réduction de recettes a dû amener parallèlement à une réduction des dépenses de fonctionnement afin de non seulement assurer les dépenses obligatoires, mais aussi investir.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	1 683 539 €	1 723 776 €	1 017 468 €	881 524 €	752 020 €	709 387 €	722 932 €	730 067 €	747 153 €	801 193 €
7411 - Dotation forfaitaire	1 384 237 €	1 380 769 €	666 293 €	537 436 €	401 138 €	327 540 €	320 811 €	308 962 €	299 906 €	296 126 €
74121 - Dotation de solidarité rurale bourg centre	159 784 €	182 849 €	185 900 €	180 896 €	212 802 €	235 565 €	248 939 €	263 711 €	282 966 €	308 927 €
7412101 - Dotation de solidarité rurale péréquation	62 038 €	67 182 €	68 590 €	70 047 €	76 312 €	85 273 €	89 726 €	90 923 €	92 425 €	94 363 €
74127 - Dotation nationale de péréquation	77 480 €	92 976 €	96 685 €	93 145 €	61 768 €	61 009 €	63 456 €	66 471 €	71 856 €	101 777 €

Les ressources de la commune

le risque des « non-valeurs ». (Recettes comptabilisés sur les exercices antérieurs).

Il s'agit de recettes émises mais non encore recouvertes à ce jour. Le budget général et le budget assainissement sont concernés. Certaines de ces recettes datent de 2004. Elles sont intégrées dans les budgets et devront éventuellement être admises en « non-valeur », augmentant d'autant les dépenses de la commune.

En 2015, sur le budget général, 294 539 euros étaient à recouvrir dont 234 557 euros liés essentiellement à des impayés de loyers et cantine. 171 754 euros datent d'avant 2014 et représentent donc un vrai risque pour la commune.

Toujours en 2015, sur le budget assainissement 265 033 euros étaient à recouvrir. Il s'agit de factures d'assainissement et de raccordements. 166 241 euros sont antérieurs à 2014. Certains impayés datent de 2005. Le total du risque était donc de 559 572 euros dont 59 982 euros de recettes d'Etat à vérifier. 337 995 euros étaient particulièrement inquiétants car issus d'impayés antérieurs à début 2014. Le trésorier a effectué certaines relances et poursuites mais la commune doit aussi prendre des mesures pour recouvrer ces recettes. Il était donc indispensable de provisionner des admissions en non-valeurs dès 2015 à hauteur de 50 000 euros dans chaque budget concerné.

A fin 2017, le risque sur le budget général a été ramené à 120 000 euros dont 75 000 euros de loyer impayés et environ 45 000 euros de factures de restauration scolaire. Pour rappel, le CCAS a mis en place une aide à la cantine en fonction des ressources. Sur le budget assainissement, si le risque demeure, il est transféré au SMEA qui est compétent pour l'assainissement depuis le 27 décembre 2015. Au final, c'est tout de même la collectivité au sens large qui assume ce risque.

En 2020, la commune a de nouveau apuré 39 357 euros (une partie des loyers de la Renaissance).

Les ressources de la commune

le risque des « non-valeurs ». (Recettes comptabilisés sur les exercices antérieurs).

Aujourd'hui, la collaboration avec la Trésorerie a été concluante ramenant l'état des restes à recouvrer hors assainissement à 22 356€. Cette somme allant d'une période comprise entre 1998 et 2019. Pour 2022, le travail d'apurement va se poursuivre.

TOTAL hors assainissement

Étiquettes de lignes	Somme de Reste à recouvrer
1998	204 €
2004	20 €
2005	126 €
2006	42 €
2007	902 €
2008	3 151 €
2009	4 402 €
2010	3 700 €
2011	207 €
2012	1 325 €
2013	1 579 €
2014	1 329 €
2015	1 242 €
2016	1 888 €
2017	780 €
2018	576 €
2019	884 €
Total général	22 356 €

dont Repas

Étiquettes de lignes	Somme de Reste à recouvrer
1998	204 €
2004	20 €
2005	126 €
2006	42 €
2007	902 €
2008	3 151 €
2009	1 799 €
2010	1 035 €
2011	92 €
2012	554 €
2013	1 531 €
2014	1 095 €
2015	1 242 €
2016	494 €
2017	780 €
2018	388 €
2019	884 €
Total général	14 339 €

dont Redevance d'occupation du domaine public

Étiquettes de lignes	Somme de Reste à recouvrer
2009	132 €
2010	402 €
2012	36 €
2016	1 124 €
Total général	1 694 €

dont TEOM

Étiquettes de lignes	Somme de Reste à recouvrer
2010	137 €
2014	234 €
2016	238 €
2018	187 €
Total général	797 €

dont Fourrière

Étiquettes de lignes	Somme de Reste à recouvrer
2009	1 673 €
2010	1 794 €
2012	600 €
Total général	4 067 €

Les ressources de la commune

le risque des « non-valeurs ». (Recettes comptabilisés sur les exercices antérieurs).

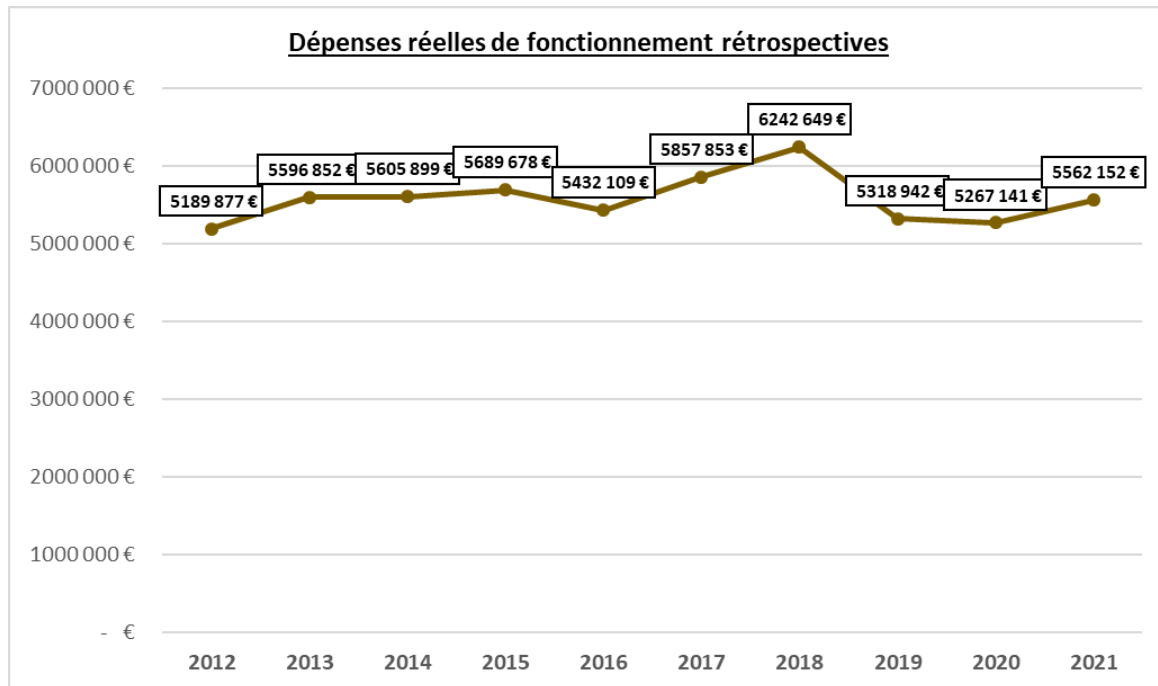
La somme des restes à recouvrer pour l'assainissement est de 73 614€. Au sens large, c'est la commune qui supporte ce risque. Sur 2022, le service Finances ainsi que la trésorerie

assainissement

Étiquettes de lignes ▼	Somme de Reste à recouvrer
1998	199 €
1999	251 €
2000	375 €
2001	645 €
2002	410 €
2003	436 €
2004	451 €
2005	1 860 €
2006	725 €
2007	11 551 €
2008	7 386 €
2009	21 805 €
2010	5 797 €
2011	1 304 €
2012	2 966 €
2013	4 648 €
2014	7 249 €
2015	5 556 €
Total général	73 614 €

2 – Les dépenses de la commune

Les dépenses de la commune



Les principaux postes de dépense de la commune en 2021 sont :

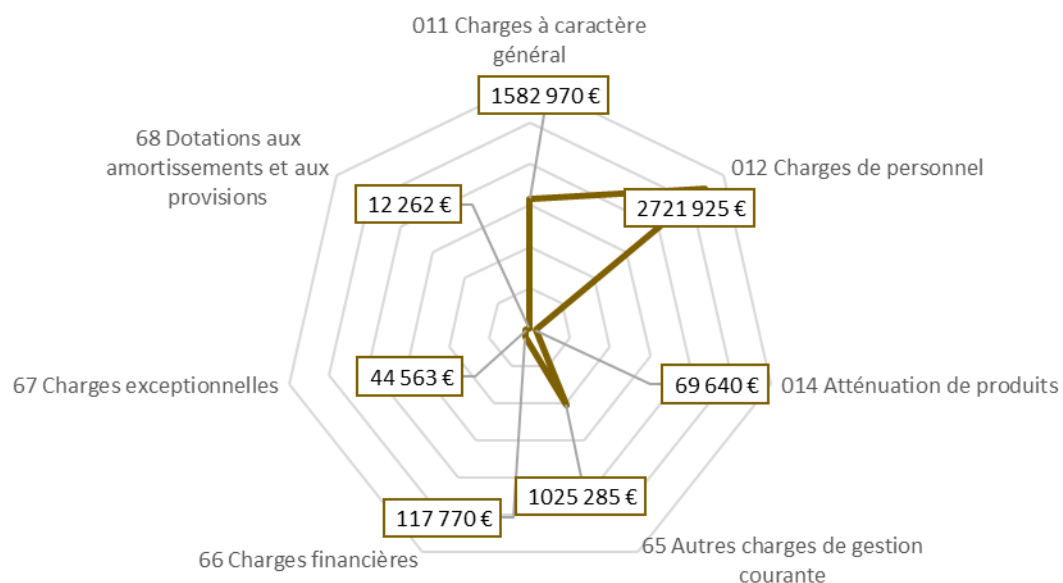
- ▶ 012 - Les charges de personnel (46%);
- ▶ 011 - Les charges à caractère général (28%);
- ▶ 65 - Les autres charges de gestion courante (18%);
- ▶ Les charges financières (2%);
- ▶ La contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (1%);
- ▶ Les subventions aux associations, les annulations de titres & aides à l'installation des commerces (1%).

Dépenses

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
011 Charges à caractère général	1 379 866 €	1 615 495 €	1 420 453 €	1 375 353 €	1 405 429 €	1 452 729 €	1 578 756 €	1 624 375 €	1 560 946 €	1 582 970 €
012 Charges de personnel	2 399 740 €	2 492 809 €	2 603 525 €	2 649 750 €	2 856 089 €	3 122 809 €	2 641 148 €	2 527 970 €	2 552 807 €	2 721 925 €
014 Atténuation de produits	16 573 €	1 208 €	54 829 €	84 751 €	5 643 €	134 568 €	113 440 €	88 833 €	78 214 €	69 640 €
65 Autres charges de gestion courante	1 230 897 €	1 305 271 €	1 347 691 €	1 422 467 €	1 006 185 €	1 011 923 €	943 260 €	935 526 €	938 753 €	1 025 285 €
66 Charges financières	159 087 €	174 379 €	170 158 €	157 015 €	144 905 €	135 339 €	135 404 €	140 518 €	131 158 €	117 770 €
67 Charges exceptionnelles	3 714 €	7 690 €	9 243 €	341 €	13 857 €	485 €	830 640 €	1 719 €	5 262 €	44 563 €
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	12 262 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	479 505 €	1 316 609 €	274 934 €	167 451 €	162 142 €	1 817 973 €	224 188 €	182 527 €	263 679 €	317 684 €
Total opérations réelles	5 189 877 €	5 596 852 €	5 605 899 €	5 689 678 €	5 432 109 €	5 857 853 €	6 242 649 €	5 318 942 €	5 267 141 €	5 562 152 €
Total opérations réelles + ordre	5 669 383 €	6 913 461 €	5 880 833 €	5 857 129 €	5 594 251 €	7 675 826 €	6 466 836 €	5 501 469 €	5 530 820 €	5 892 099 €

Les dépenses de la commune

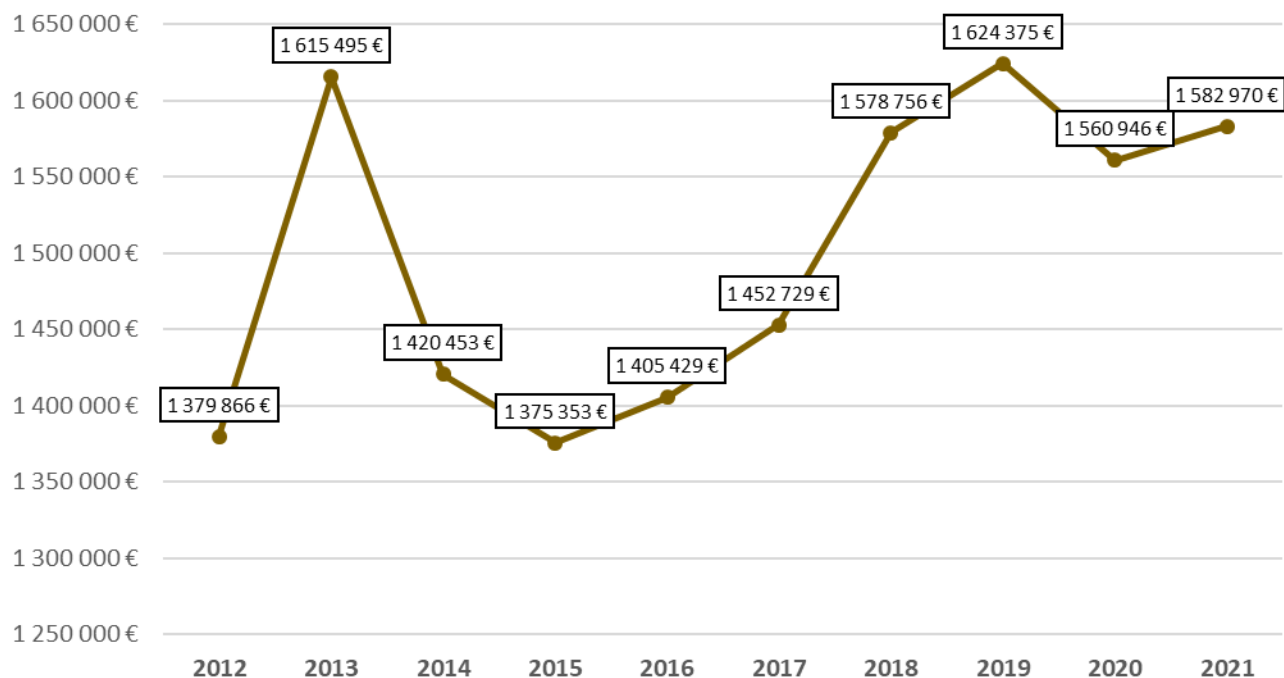
Structuration des dépenses de fonctionnement 2021



- ▶ 011 Charges à caractère général : elles regroupent les achats courants (eau, électricité, chauffage...), prestations de service, achats de matières premières, services extérieurs (entretien...), impôts et taxes.
- ▶ 012 Charges de personnel : inclut les charges sociales et, en 2022, les contrepassation « mutualisation »
- ▶ 014 Atténuation de produits : inclut la contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales
- ▶ 65 Autres charges de gestion courante : subventions versées aux associations, au CCAS, indemnisation des élus, aides à l'installation des entreprises...
- ▶ 66 Charges financières : intérêts des emprunts
- ▶ 67 Charges exceptionnelles : Annulations de titres & aides aux installations des entreprises
- ▶ 68 : Créances irrécouvrables

Les dépenses de la commune

Charges à caractère général

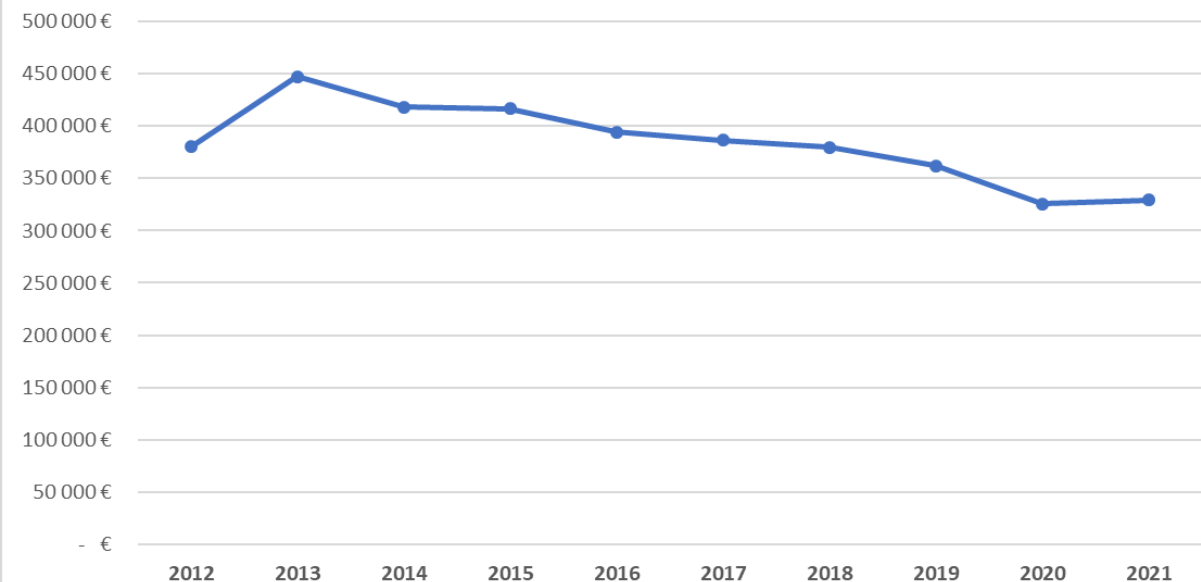


Parmi les charges à caractère générales, se présentent notamment :

- Les énergies et fluides : 329 073€ en 2021 contre 325 310€ en 2020 de consommation énergie;
- Les carburants : 19 204 € en 2021 contre 12 800 € en 2020. Pour 2022, il est à prévoir une hausse des dépenses de cet article du fait de la hausse des prix, mais pas en volume. A noter que la collectivité procède à la vente de véhicules, ce qui réduira indirectement la consommation. Les véhicules en vente roulaient peu. É la hausse des prix du carburant,
- Les contrats de prestation de service : 274 410 € en 2021 contre 282 338 € en 2020. Cette baisse est liée en partie à un travail de revue des contrats.
- La maintenance : 103 197 € en 2021 contre 111 778 € en 2020. Cette baisse est également liée en partie à un travail de revue des contrats.
- Les fournitures : 48 662 € en 2021 contre 53 970€ en 2020. Un travail de maîtrise des dépenses permet une plus grande vigilance sur ces dépenses. Ce travail sera poursuivi en 2022.
- Les entretiens et réparations : 149 612€ en 2021 contre 195 144€ en 2020. Cette diminution résulte du fait qu'en 2021, il n'y a pas eu de dépenses d'entretien et réparation de voiries.
- Alimentation : 115 499 € en 2021 contre 79 970 € en 2020 et 119 723 € en 2019. Ces dépenses concernent majoritairement la restauration scolaire.
- Les locations : 34 899€ en 2021 contre 20 279€ en 2020 et 32 352€ en 2019.

Les dépenses de la commune

Energie & fluides



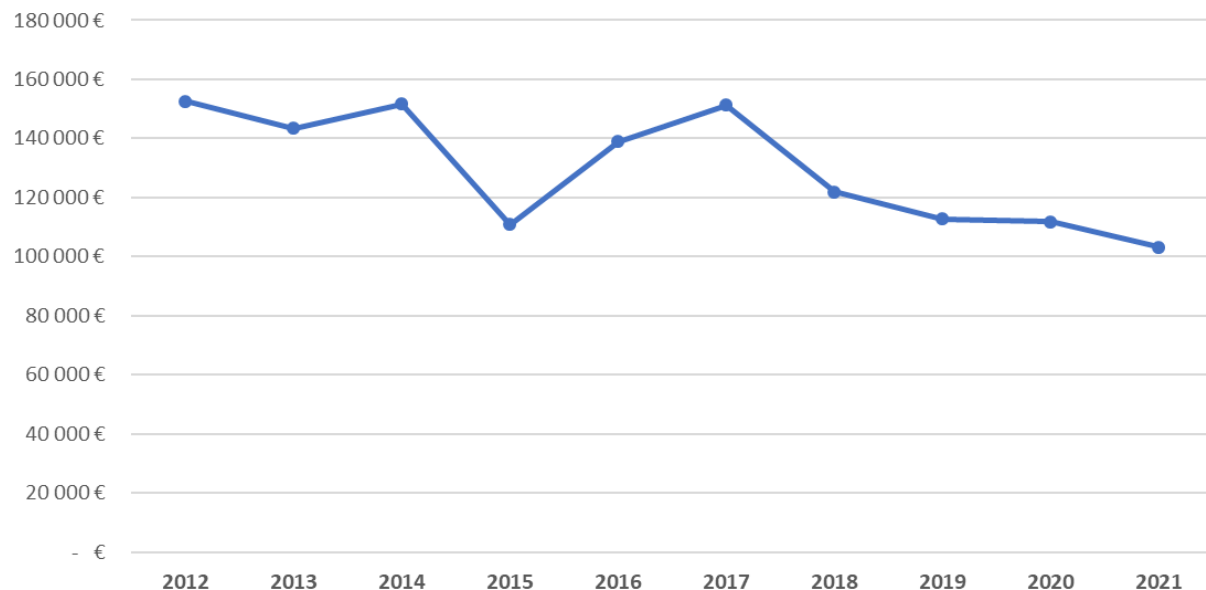
La baisse sur la période des dépenses en énergie et fluide résulte :

- D'un effort de la commune dans la mise en place de nouveaux dispositifs :
 - ❑ Passage en LED d'éclairage public et dans les bâtiments;
 - ❑ Changements de dispositif de chauffage;
 - ❑ Sensibilisation des occupants.
- En 2020, la crise sanitaire a amené la fermeture des bâtiments, ce qui explique la réduction de la consommation.
- En 2021, la faible hausse résulte de plusieurs facteurs :
 - L'hiver a été doux en 2021 au même titre qu'en 2020;
 - Tous les bâtiments n'ont pas retrouvé un niveau d'affluence et d'activité similaire à 2019 depuis la crise sanitaire (faible hausse en électricité en 2021), malgré la mise en service du village associatif.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
60611 - Eau et assainissement	84 538 €	100 227 €	82 614 €	72 313 €	77 985 €	56 248 €	61 231 €	36 563 €	31 683 €	38 215 €
60612 - Énergie - Électricité	269 471 €	279 096 €	288 055 €	310 144 €	278 434 €	296 816 €	280 898 €	285 574 €	267 234 €	268 228 €
60613 - Chauffage urbain	26 345 €	67 795 €	47 395 €	33 807 €	37 822 €	33 306 €	37 704 €	39 788 €	26 393 €	22 630 €
TOTAL	380 354 €	447 117 €	418 064 €	416 263 €	394 241 €	386 370 €	379 833 €	361 925 €	325 310 €	329 073 €

Les dépenses de la commune

Maintenance



La baisse des frais de maintenance résulte de plusieurs facteurs :

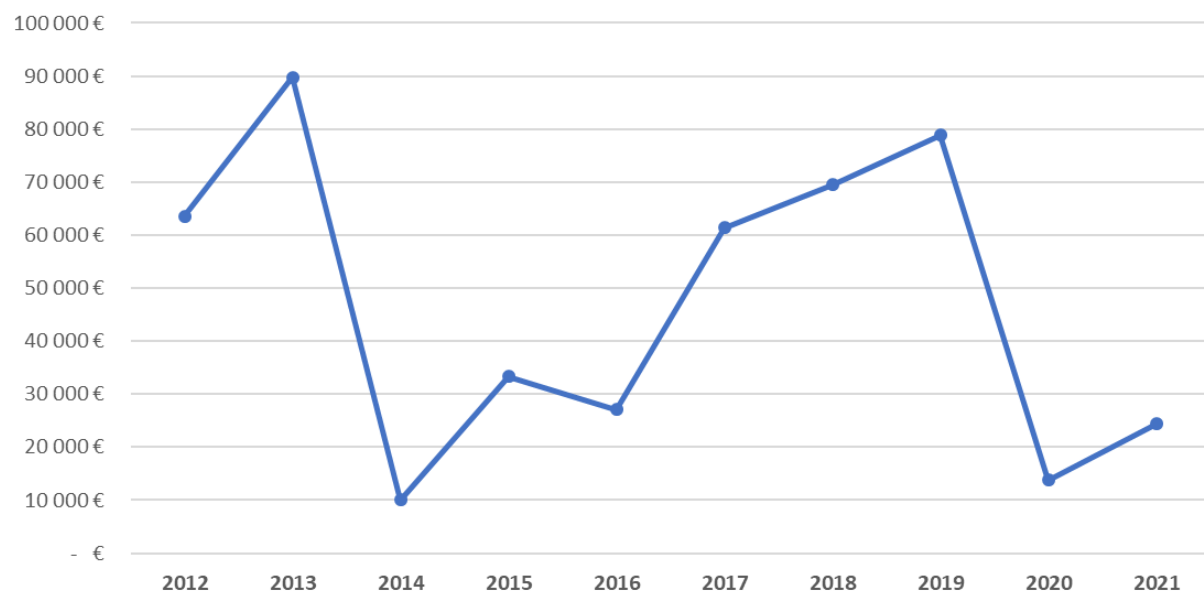
- Une renégociation des contrats ;
- Une diminution du nombre d'interventions en 2021.
- Voici ci-dessous la liste des interventions en maintenance en 2021:

CONTROLE VGP RIDEAUX ELECTRIQUES BAT COMMUNAUX MAIRIE TENNIS ATELIERS GYM	1 035 €
MAINTENANCE ALARME & INCENDIE	16 297 €
MAINTENANCE ASCENSEUR	5 505 €
MAINTENANCE CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	43 346 €
MAINTENANCE CLOCHES ET PARATONNERRE EGLISE VILLEMUR	657 €
MAINTENANCE DE L ORGUE DE L EGLISE ST MICHEL A VILLEMUR 2020	750 €
MAINTENANCE ELEVATEUR	935 €
MAINTENANCE GROS TRAVAUX	14 029 €
MAINTENANCE HORLOGE MAIRIE 2021	274 €
MAINTENANCE LOGICIELS & SITES WEB	14 096 €
MAINTENANCE PORTES AUTOMATIQUES ENTREE MAIRIE	480 €
PHOTOCOPIEUR	709 €
VERIFICATION PERIODIQUE CINEMOMETRE POLICE	552 €
VERIFICATION PERIODIQUE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 845 €
Total général	103 197 €

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
6156 - Maintenance	152 607 €	143 300 €	151 695 €	110 774 €	138 876 €	151 316 €	121 954 €	112 736 €	111 778 €	103 197 €

Les dépenses de la commune

Animations



La hausse des dépenses en animation est étroitement liée à la période post-COVID avec comme animations :

- La bourse résidence artistes (9 000 €);
- Les jeudis de l'été (1681€);
- Les séances cinéma gratuits de juin et octobre 2021 (1139€);
- Le forum des associations (441€);
- L'animation atelier d'origami 20 ans de la médiathèque (136€);
- L'animation crime du mardi à la médiathèque (287€);
- L'animation atelier scientifique pour enfants à la médiathèque (285€);
- L'animation le jardin imaginaire de Noël (118€);
- L'animation concert orchestre de poche de la fête St Michel (2068€);
- L'animation top secret 22h22 avec les scolaires à la médiathèque (330€);
- Les ateliers de la carterie animation Noël à la médiathèque (300€);
- Animation pièce de théâtre le journal d'un hamster (550€);
- Le concert de la journée du patrimoine (450€);
- La représentation théâtrale des « Gommages corporels » (500€);
- Marché de Noël (7050€).

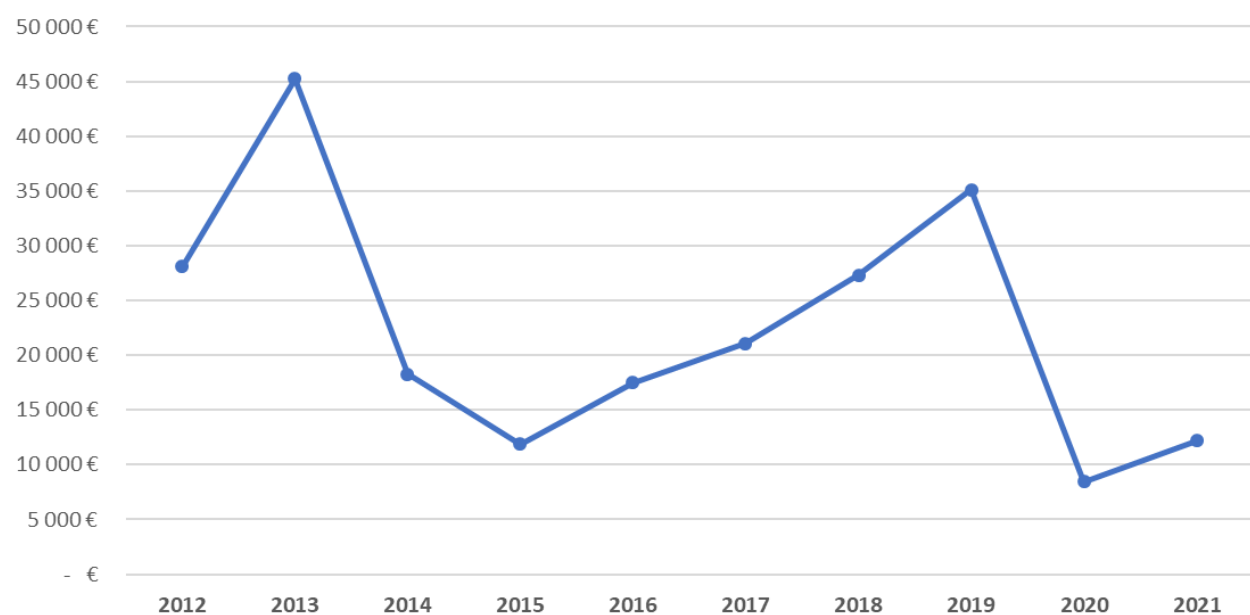
Les sommes présentées ci-dessus concernent pour les animations, les dépenses en « matériel, fournitures, installations ».

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
62326 - Animations	63 556 €	89 758 €	10 062 €	33 336 €	27 080 €	61 347 €	69 521 €	78 794 €	13 727 €	24 334 €



Les dépenses de la commune

Catalogues et imprimés

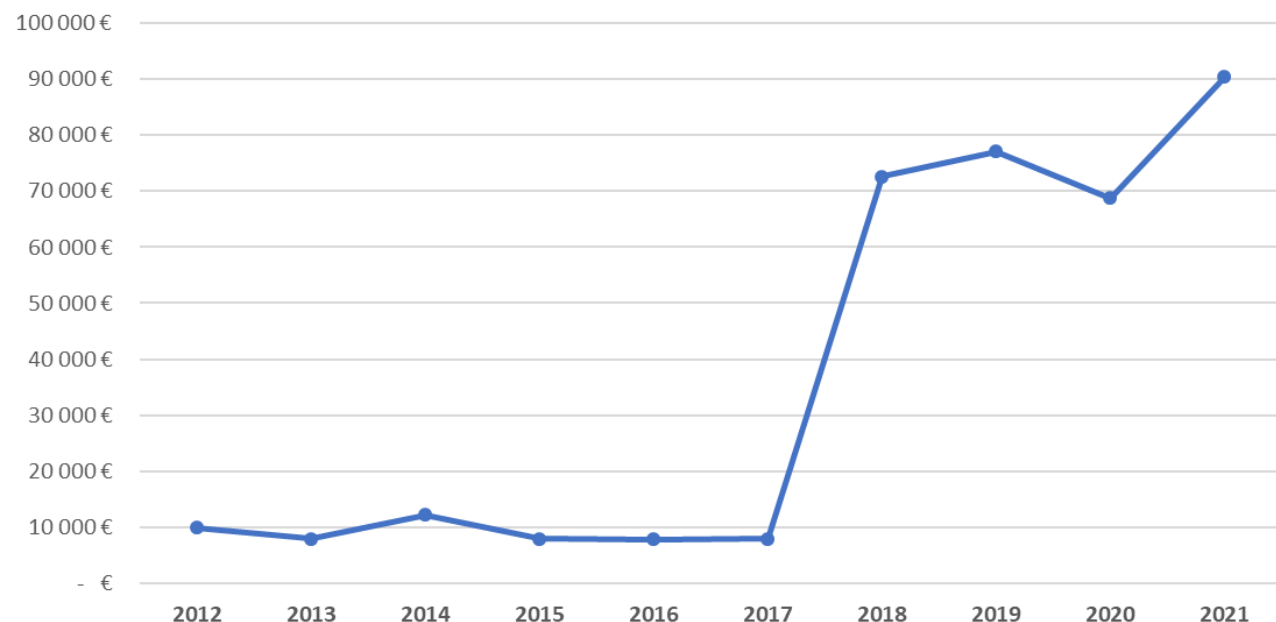


- La baisse en 2020 des dépenses en catalogue et imprimés est étroitement liée à la crise sanitaire et à la baisse des animations sur la commune.
- Le retour des animations en 2021 a engendré une hausse proportionnelle des éditions et impressions des catalogues et imprimés.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
6236 - Catalogues et imprimés	28 091 €	45 249 €	18 251 €	11 857 €	17 470 €	21 050 €	27 317 €	35 111 €	8 446 €	12 186 €

Les dépenses de la commune

Frais de nettoyage des locaux

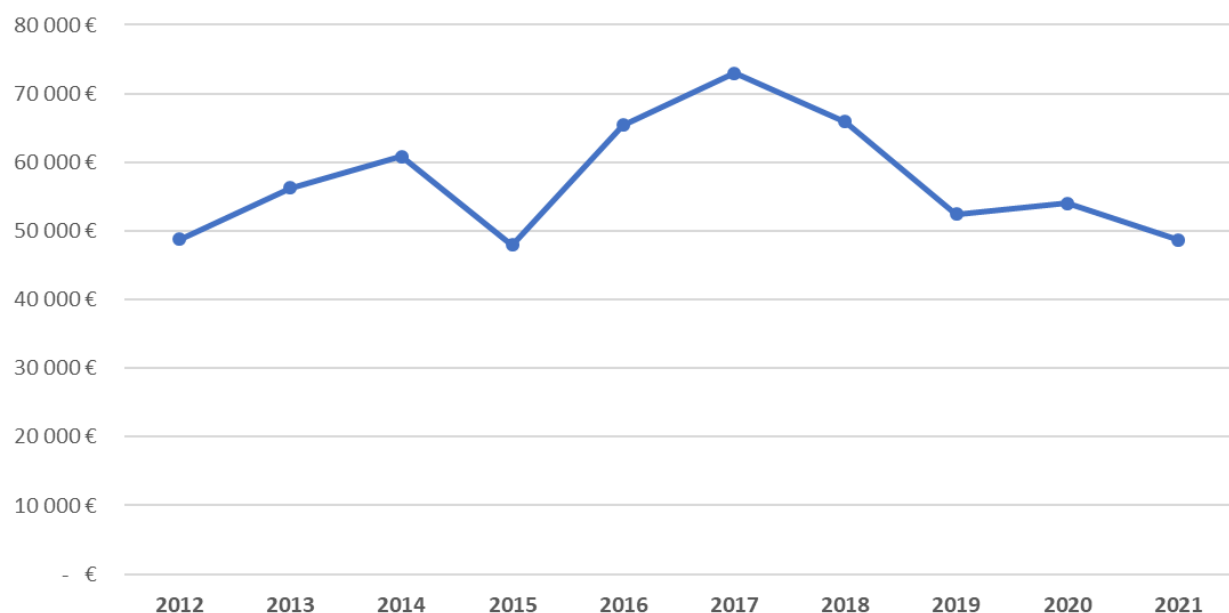


- Sur la période rétrospective, la hausse des frais de nettoyage des locaux est liée à l'externalisation du nettoyage auprès de la société ASR.
- La baisse de 2020 est liée à la crise sanitaire.
- En 2021, en outre les dépenses dans le cadre du marché (84 075€), il a eu des interventions spécifiques :
 - Evacuation et nettoyage d'un logement insalubre (4 026 €);
 - Nettoyage candélabres et panneaux de signalisation rive droite (1 813€);
 - Nettoyage escaliers parking des berges + salle des meules à la Tour de défense (171€);
 - Nettoyage résidence des artistes (276€).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
6283 - Frais de nettoyage des locaux	9 951 €	7 909 €	12 264 €	7 974 €	7 825 €	7 952 €	72 568 €	77 075 €	68 758 €	90 361 €

Les dépenses de la commune

Fournitures

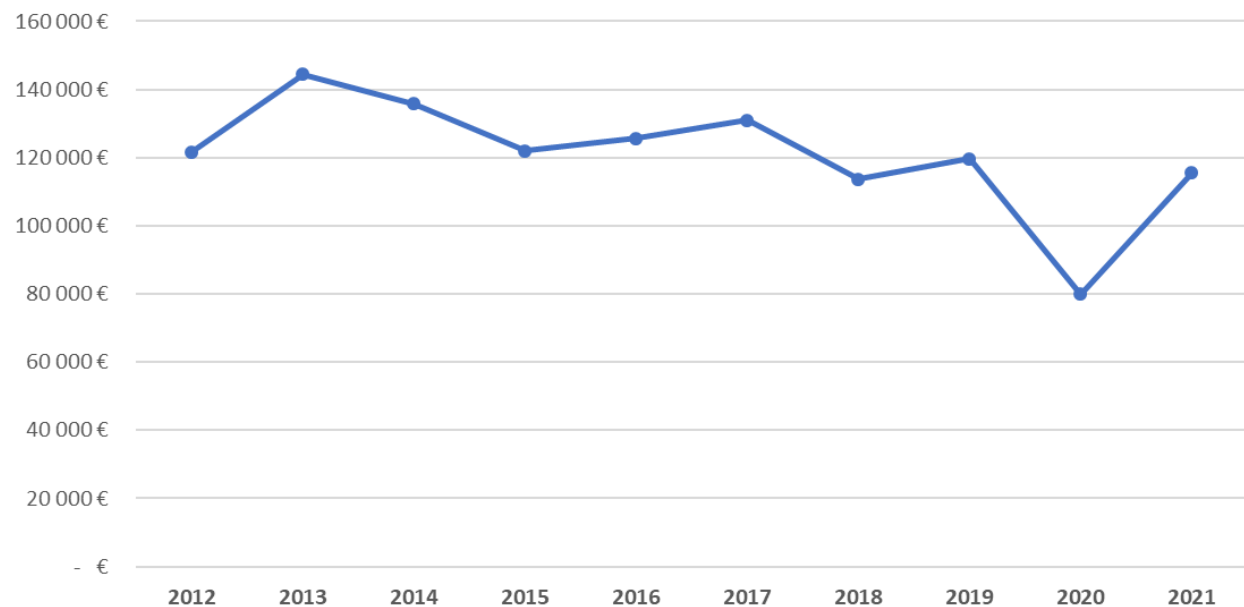


- Les fournitures en 2021 sont de 48 662€. La diminution par rapport à 2020 est essentiellement liée à la diminution des fournitures d'entretien ainsi que les fournitures administratives.
- Sur 2021, les prestataires des fournitures d'entretien ont été mis en concurrence, diminuant les coûts de certaines fournitures de près de 30%.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
60628 - Autres fournitures non stockées	623 €	203 €	563 €	- €	350 €	- €	- €	- €	- €	- €
606316 - Autres fournitures d'entretien	4 493 €	4 456 €	4 832 €	2 441 €	15 956 €	19 194 €	13 145 €	11 636 €	14 545 €	8 436 €
60632 - Fournitures de petit équipement	16 676 €	20 493 €	21 976 €	17 106 €	20 239 €	17 169 €	22 322 €	16 588 €	10 902 €	10 889 €
60633 - Fournitures de voirie	2 820 €	8 080 €	8 665 €	2 190 €	633 €	4 664 €	306 €	551 €	577 €	2 412 €
60644 - Autres Fournitures Administratives	6 617 €	5 498 €	5 864 €	6 115 €	7 118 €	10 572 €	7 245 €	2 604 €	7 519 €	1 959 €
6067 - Fournitures scolaires	17 560 €	17 480 €	18 940 €	20 120 €	21 115 €	21 339 €	22 885 €	21 050 €	20 427 €	24 415 €
6068 - Autres matières et fournitures	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	552 €
TOTAL	48 789 €	56 210 €	60 841 €	47 972 €	65 412 €	72 938 €	65 905 €	52 428 €	53 970 €	48 662 €

Les dépenses de la commune

Alimentation

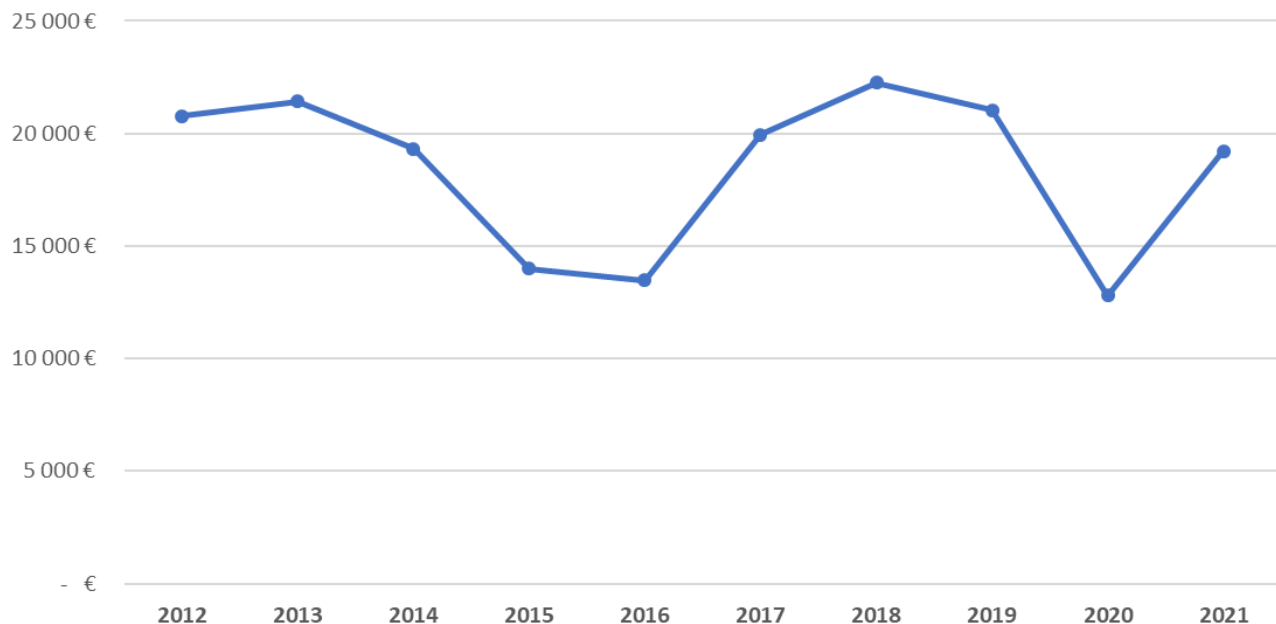


- L'alimentation concerne majoritairement les repas des cantines. A noter qu'il y a eu 52 532 repas en 2021 contre 40 000 repas en 2020. Ces chiffres restent loin du niveau d'avant crise sanitaire (pour mémoire le total des repas servis en 2019 s'élevait à 69 880).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
606231 - Pain - viennoiseries	9 501 €	11 256 €	11 175 €	7 819 €	9 235 €	10 288 €	9 236 €	8 413 €	5 111 €	5 874 €
606232 - Légumes frais	14 860 €	15 566 €	15 126 €	14 774 €	14 912 €	16 328 €	12 445 €	13 187 €	9 706 €	13 787 €
606233 - Produits surgelés	35 544 €	38 560 €	40 172 €	35 096 €	36 784 €	40 653 €	35 193 €	36 328 €	24 469 €	45 316 €
606234 - Epicerie	22 804 €	29 246 €	26 101 €	24 043 €	27 095 €	24 817 €	24 301 €	25 172 €	17 702 €	22 367 €
606235 - Boissons	1 880 €	2 504 €	2 336 €	1 602 €	1 522 €	1 184 €	416 €	961 €	319 €	573 €
606236 - Viande (frais)	23 129 €	29 403 €	22 979 €	21 604 €	20 721 €	21 160 €	17 804 €	20 817 €	10 706 €	12 108 €
606237 - Autres produits alimentaires	1 416 €	2 495 €	2 243 €	1 255 €	1 125 €	1 411 €	1 222 €	531 €	1 011 €	871 €
606238 - Produits laitiers	12 588 €	15 395 €	15 670 €	15 702 €	14 250 €	15 177 €	13 011 €	14 314 €	10 946 €	14 603 €
Alimentation	121 722 €	144 424 €	135 802 €	121 896 €	125 644 €	131 018 €	113 629 €	119 723 €	79 970 €	115 499 €

Les dépenses de la commune

Carburants

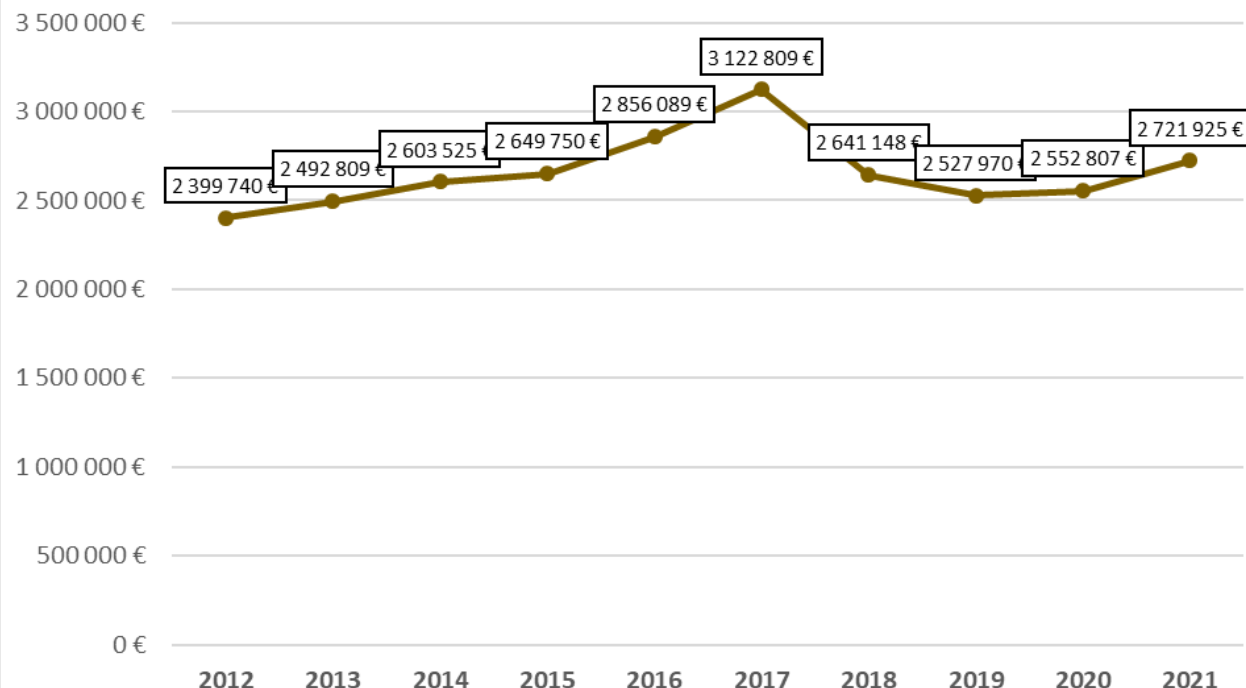


► La reprise de l'activité en période post-COVID a amené une hausse de la consommation de carburant. La hausse des prix en 2022 engendrera un coût supplémentaire.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
60622 - Carburants	- €	- €	- €	939 €	- €	- €	- €	1 404 €	- €	- €
606221 - Super carburant	2 096 €	2 723 €	2 440 €	2 128 €	1 890 €	2 967 €	2 176 €	1 468 €	1 186 €	2 179 €
606222 - Gazoil	18 673 €	18 695 €	16 886 €	10 922 €	11 577 €	16 966 €	20 084 €	18 173 €	11 614 €	17 025 €
Carburants	20 769 €	21 419 €	19 326 €	13 990 €	13 467 €	19 932 €	22 260 €	21 045 €	12 800 €	19 204 €

Les dépenses de la commune

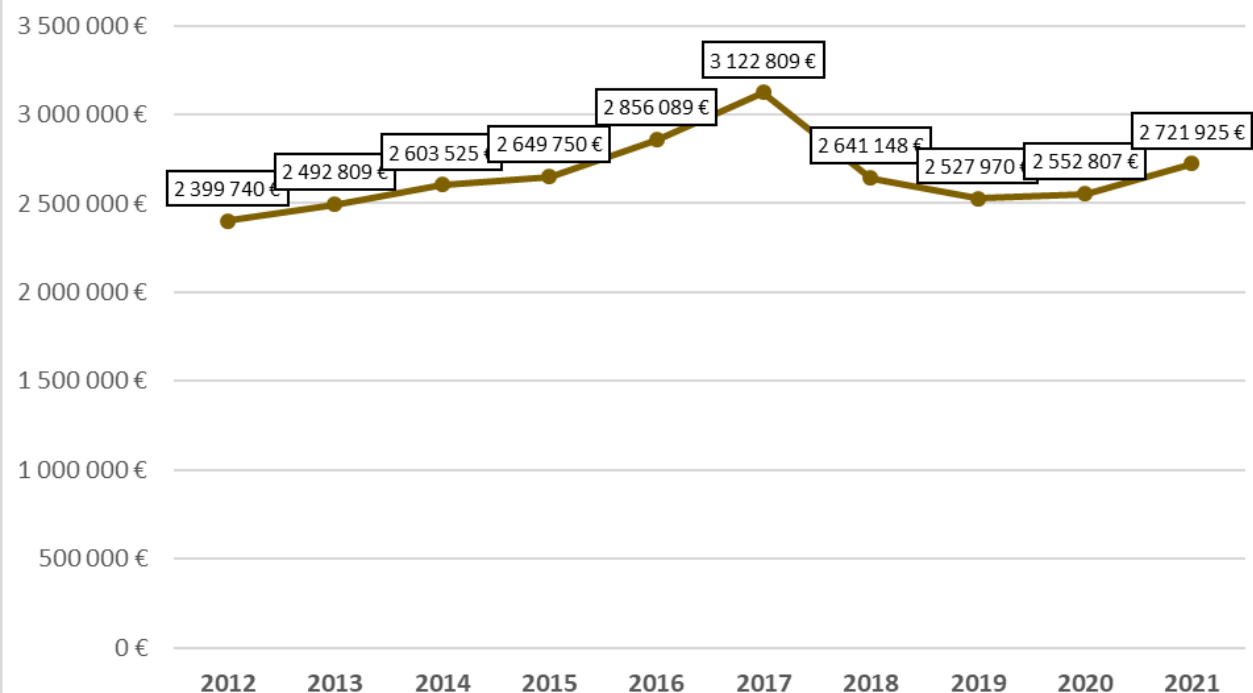
Charges de personnel



- La masse salariale est une donnée essentielle qu'il faut regarder au travers du prisme des actions exercées directement ou indirectement par la commune. Ainsi, la petite enfance hors école maternelle est une compétence communautaire et une partie de l'enfance (ALSH et périscolaire pour partie) sont confiées à des associations ce qui a pour effet de diminuer la masse salariale au profit du poste « subventions aux associations ».
- Un effort important a été effectué sur la masse salariale :
 - 2017 : 3 122 809 euros;
 - 2020 : 2 552 807 euros;
 - Différence : 570 002 euros (-18%);
- Il faut toutefois souligner que l'engagement de recrutement d'un chef de poste de police municipale a été honoré en décembre 2019. Le poste compte désormais 4 agents et un remplacement de départ en retraite a été effectué en septembre 2020.
- Dans le même temps, les missions externalisés s'élèvent à environ 330 000 euros (Centre historique, entretien des stades, ménage de salles, certains espaces verts). Le gain financier actuel est d'environ 250 000 euros par an.

Les dépenses de la commune

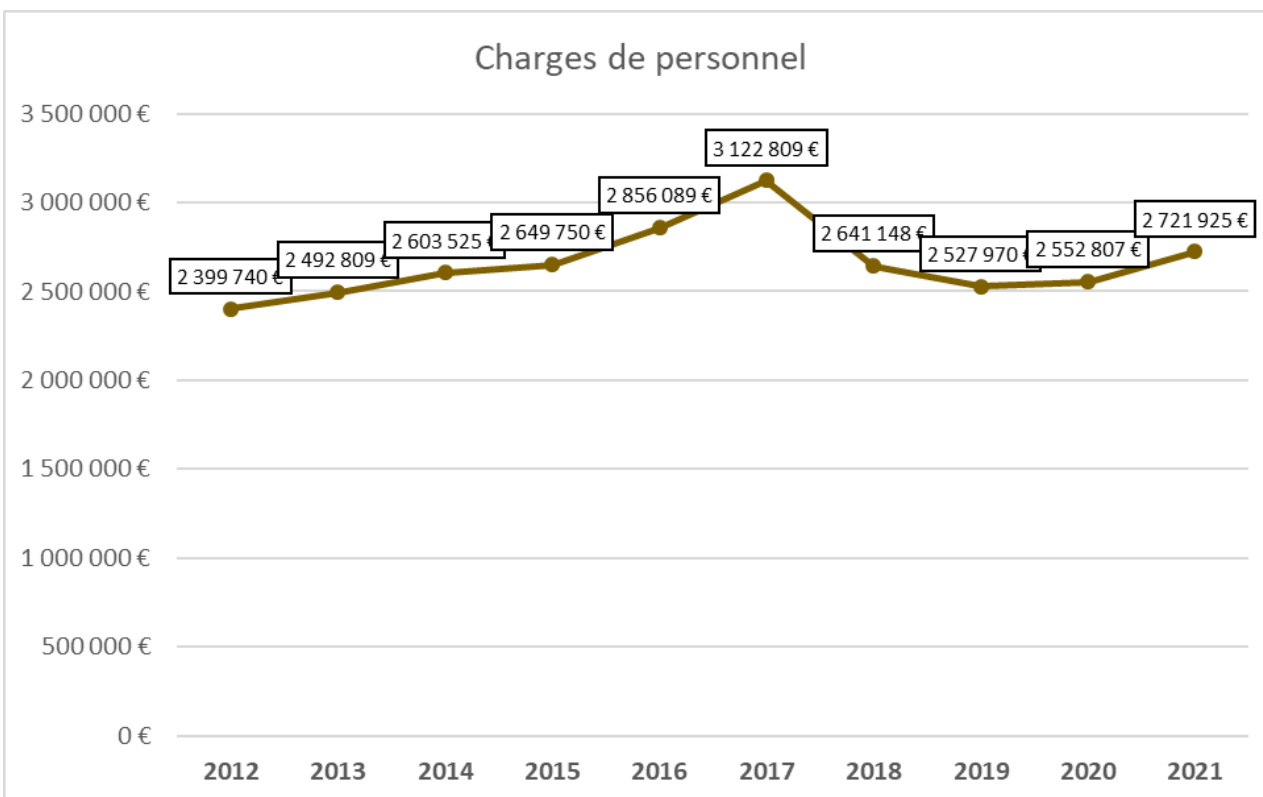
Charges de personnel



- ▶ Concernant Villemur, le nombre d'agents employés directement est de 79 contre 80 en 2017. Les vacataires sont comptabilisés, étant au nombre de 4. Hors vacataires, le nombre se porte à 75.
- ▶ En moyenne, les communes emploient 76,5% de titulaires, 19% de non titulaires et 4,5% d'emplois aidés.
- ▶ 33% des agents sont non titulaires. Le taux d'emplois aidés était de 11% en 2017 soit le double de la moyenne des communes. Il est à « 0 » aujourd'hui. Le taux d'emploi précaire diminue et rejoint la moyenne des communes. Il s'agit d'une part du non renouvellement de contrats mais aussi de titularisations.
- ▶ En aucun cas il ne s'agit de « juger » tel ou tel service, mais simplement d'énoncer et d'expliquer des constats.
- ▶ Les salariés d'une collectivité sont sa principale force d'action. Il est impératif de les placer au cœur du projet municipal.
- ▶ C'est l'un des enjeux de la mutualisation qui a été l'occasion de redéfinir les missions de chaque service et de rappeler que le personnel est au service des habitants et garant d'un lien social sur le territoire.
- ▶ Il s'agissait de simplifier le fonctionnement des services administratifs et techniques en redéfinissant les missions de chaque service, de remettre la police sur des missions de police, de responsabiliser le plus possible chacun en évitant les compétences croisées mais sans perdre de la complémentarité, de mieux faire circuler l'information inter-service, de redéfinir les plannings du personnel des écoles et d'entretien...

Les dépenses de la commune

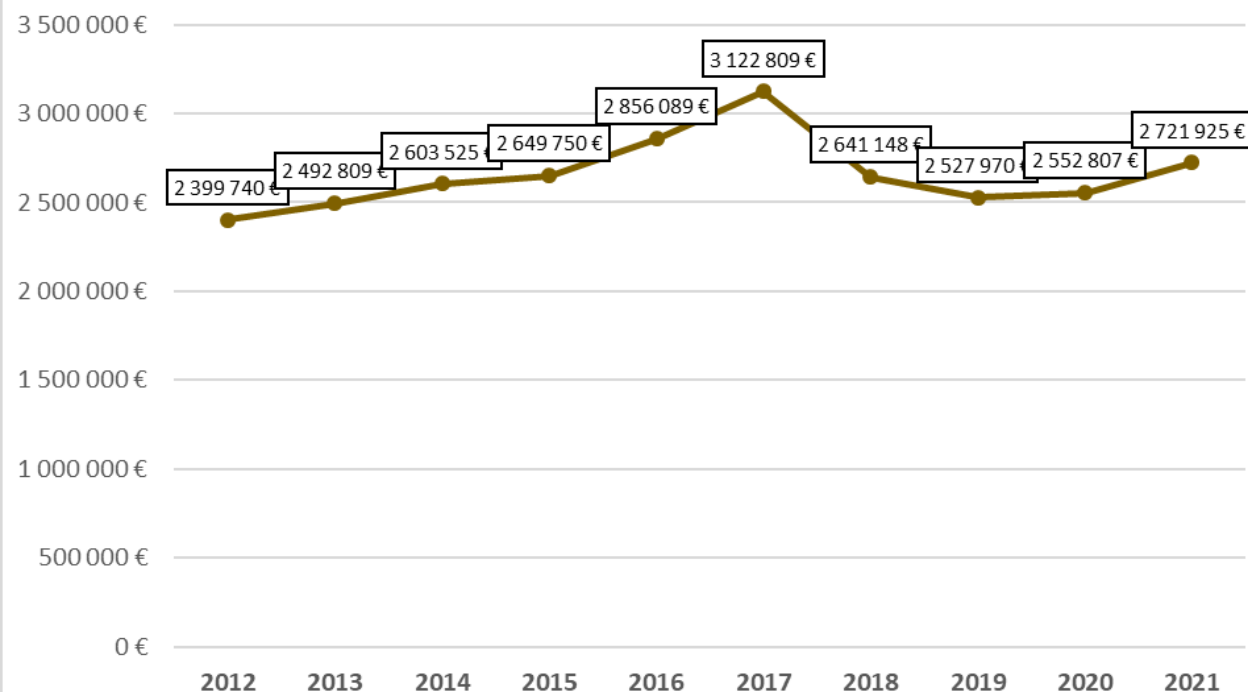
Charges de personnel



- ▶ Sur les services ressources (finances, ressources humaines, secrétariat), la mutualisation avec la Communauté de Communes est achevée. Il s'agit de faire profiter chaque collectivité des compétences de chacun et d'éviter des doublons en particulier sur le matériel et les logiciels. La Communauté de Communes propose également aux « petites » communes une aide pour le secrétariat par le biais d'une convention. En effet, ces communes ne disposent pas de moyens de remplacement en cas de congés ou de maladie et n'ont souvent qu'un agent administratif.
- ▶ Sur les services techniques, suite à l'expérience d'une équipe d'intervention permettant de rendre une propreté acceptable en centre-ville, il a été décidé de confier l'entretien du centre-ville à une entreprise d'insertion. En effet, en interne, le personnel n'est pas formé pour accompagner ce public. Le recrutement est fait de manière locale même si les personnes peuvent travailler sur d'autres lieux. Les personnes dont les contrats ne sont pas renouvelés bénéficient d'une formation qualifiante avant la fin de leur contrat (Diplôme, permis...).
- ▶ L'équipe « bâtiment » mutualisée intervient sur les bâtiments communautaires (crèches...), l'équipe « voirie » mutualisée a en charge les espaces verts et la voirie. Un bâtiment unique regroupe l'ensemble des services techniques municipaux et communautaires permettant ainsi une meilleure collaboration et une vraie mutualisation du matériel. Il s'agit de rendre lisible l'action de ces services et de ne plus travailler « à côté » parfois sur un même espace mais ensemble.
- ▶ Sur le CCAS, 8 communes sur 9 de la Communauté de Communes ont rejoint le CIAS. Il a pour mission uniquement les compétences obligatoires.
- ▶ Dans un même souci de lisibilité et de cohérence, le CCAS, l'enfance (communale et communautaire sachant que la commune gère le contrat enfance pour 2 autres communes) et l'Espace Emploi sont regroupés sur le site de la Communauté de Communes, désormais labellisé « Maison France Service » avec des permanences des impôts, de la CAF, d'avocats pour conseils gratuits et autres. Il existe sur le territoire de la Communauté de Communes deux Maison France Service (Bessières et Villemur).
- ▶ La commune sert également, comme la communauté de communes, de ressources humaines pour le syndicat des eaux.

Les dépenses de la commune

Charges de personnel



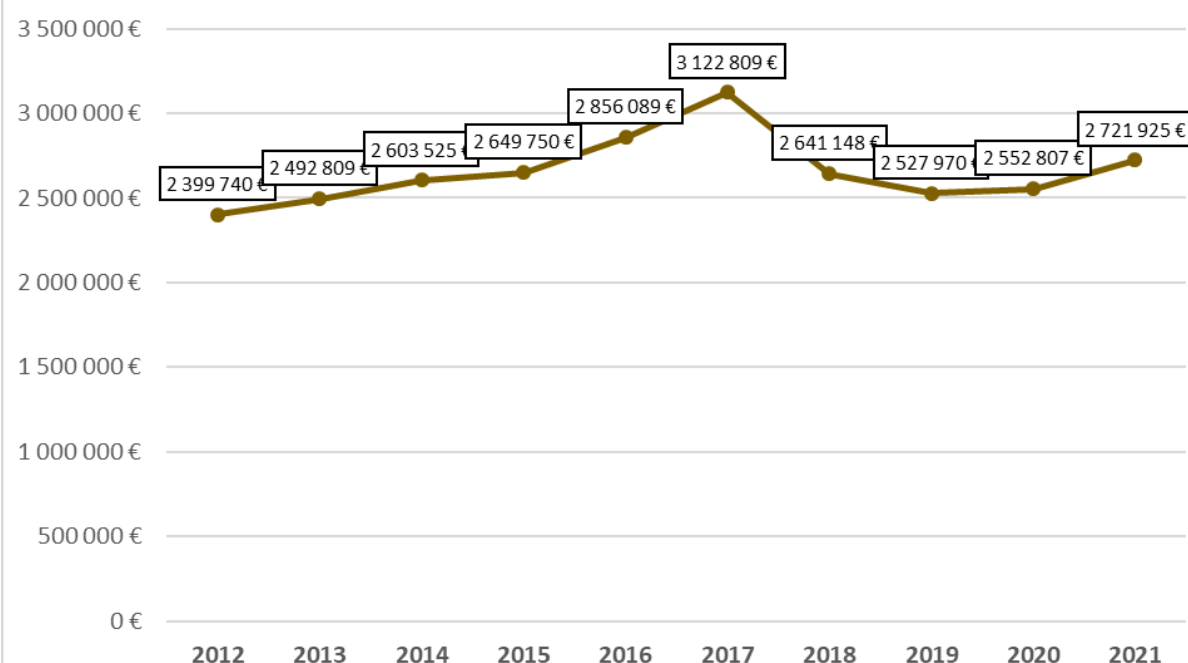
- En 2021 dans le cadre de la mutualisation des services (services communs), la commune a procédé à la régularisation de l'année 2020. Cette dernière a engendré les flux financiers ci-dessous. Ainsi, suivants :

Flux financier des créances	Montant
De Villemur vers CCVA	249 318€
De CCVA vers Villemur	201 324€
De CCVA vers « autres communes »	69 768€
De Villemur vers « autres communes »	8 436€
De CCVA vers syndicats	66 348€
De Villemur vers syndicats	18 468€

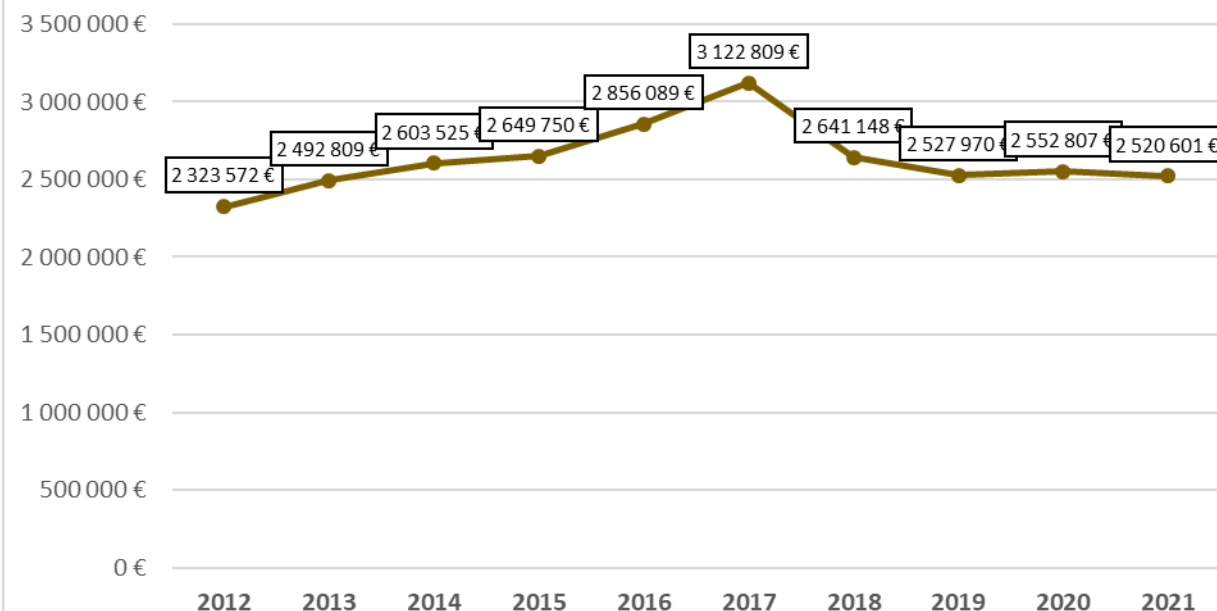
- La commune a enregistré à ce titre, 201 324€ au chapitre « 012 – Charges de personnel ».
- En revanche, la commune a perçu de la part de la CCVA, 249 318€, soit une différence de +47 994€ au profit de la commune.

Les dépenses de la commune

Charges de personnel



Charges de personnel (retraités de la contrepassation de la mutualisation)



- En isolant les 201 324€, les charges de personnel en 2021 (graphique de droite) sont de 2 520 601€.
- **2020-2021 = -38 251€ de charges de personnel.**

Les dépenses de la commune

Villemur vers CCVA

Service	Catégorie	Catégorie Professionnelle	Contrat	Villemur	CCVA	Syndicat
Assos/logistique	REF	C	T	0,90	0,10	
Assos/logistique	RPC	C	T	0,80	0,20	
Assos/logistique	CS	C	T	0,60	0,40	
Assos/logistique	AGDCE	C	EA	0,60	0,40	
Citoyenneté	REF	C	T	0,90	0,10	
Citoyenneté	RPC	B	T	0,90	0,10	
Citoyenneté	AG	C	CDD	0,95	0,50	
Dlpp, vie locale	RP	A	CDD	0,60	0,40	
VTA		B	CDD	0,70	0,30	
Dlitt Vie locale Citoyenneté	RP	C	T	0,80	0,20	
DST	RPC	A	T	0,50	0,50	
Ecoles	CS	C	T	0,70	0,30	
Ecoles	AG	C	T	0,95	0,50	
Ecoles	REF	C	T	0,90	0,10	
Enfance	RP	C	T	0,75	0,25	
Entretien	AG	C	T	0,95	0,50	
Entretien	REF	C	T	0,95	0,50	
Entretien	AG	C	CDD	0,95	0,50	
Finances	CS	B	T	0,80		0,20
Finances	CS	C	T	0,80		0,20
ST	CS	C	T	0,70	0,30	
ST	AG	C	T	0,90	0,10	
ST	AG	C	NT	0,70	0,30	
ST	AG	C	T	0,40	0,60	
ST	AG	C	T	0,70	0,30	
ST	AG	C	T	0,50	0,50	
ST	AG	C	T	0,70	0,30	
ST	CS	C	T	0,40	0,60	
ST	AG	C	T	0,40	0,60	
ST	AG	C	T	0,40	0,60	
ST	AG	C	T	0,40	0,60	
ST	ST	C	T	0,40	0,60	
ST	REF	C	T	0,40	0,60	
Vacataire entretien		C		0,95	0,50	
Vaguemestre	AG	C	T	0,80	0,20	
				67,75	12,55	0,40

NB : 67,75 et le total pour la commune et non le total présenté ici, les autres agents étant à plein temps sur la commune.

CCVA vers Villemur

Catégorie	Service	Statut	Catégorie Professionnelle	CCVA	Villemur	Autres communes	Autres	Syndicat
REF AP	PSE, Régies	T	C	0,50	0,50			
AG	Citoyenneté Assos	T	C	0,20	0,80			
RS	AG	CDD	B	0,70	0,30			
REF AP	Crèche / accueil mair	T	C	0,30	0,70			
RPC	DGS	T	A	0,50	0,50			
	attachée de dir	T	C	0,60	0,40			
RPC	Communication	CDD	B	0,60	0,40			
apprenti	Communication	CDD	C	0,50	0,50			
CS	MP	T	B	0,30	0,30	0,30	0,10	
apprenti	Finances	CDD	C	0,40	0,40			0,20
CS	Finances	T	B	0,80				0,20
	Finances	CDD	A	0,50	0,50			
AG	Portage	T	C	0,20	0,80			
AG	PSE	T	C	0,80	0,20			
RPC	PSE	T	A	0,70	0,30			
	RH	CDD	C	0,50	0,50			
RP	PTM	T	C	0,60				0,40
apprenti	Informatique	CDD	C	0,67	0,33			
RP	Informatique	T	C	0,34	0,33	0,34		
RP	SIG/Inf	CDD	B	0,60	0,40			
AG	ST	T	C	0,70	0,30			
AG	ST	T	C	0,70	0,30			
PTM Accueil	PTM accueil	T	C	0,70	0,30			
AG	ST	CDD	C	0,70	0,30			
AG	ST	T	C	0,70	0,30			
AG	ST	CDD	C	0,70	0,30			
CS	ST	T	B	0,70	0,30			
AG	ST	T	C	0,70	0,30			
AGDCE	ST	T	C	0,70	0,30			
AG	ST	CDD	C	0,70	0,30			
CS	ST	T	C	0,70	0,30			
AG	ST	T	C	0,70	0,30			
AG	ST	T	C	0,70	0,30			
CS	ST	T	C	0,70	0,30			
RP	STA	T	C	0,60	0,40			
	ST	T	C	0,70	0,30			
				109,41	11,76			0,80

NB : 109,41 et le total pour la CCVA et non le total présenté ici, les autres agents étant à plein temps sur la CCVA

Les dépenses de la commune

- Compte tenu de cette répartition est appliquant les « tarifs » votés par la commune et la Communauté de Communes, les flux financiers sont les suivants :

Flux financier des créances	Montant
De Villemur vers CCVA	268 197€
De CCVA vers Villemur	292 845€
De CCVA vers « autres communes »	8 953€
De Villemur vers « autres communes »	
De CCVA vers syndicats	26 361€
De Villemur vers syndicats	10 331€

- Les évolutions sont liées aux flux de personnel en 2021.
- La régularisation ainsi que le calcul, sont faits annuellement. Ainsi, seront réglés en 2022 les montant ci-dessus relatifs à l'exercice 2021. Une délibération sera prise pour la commune et la Communauté de Communes lors du vote du budget.

Les dépenses de la commune

Les autres dépenses de fonctionnement courant

- ▶ **Les subventions aux associations** : Il s'agit d'analyser de manière générale les subventions aux associations. Certaines ne sont composées que de bénévole, d'autres rémunèrent des professeurs. Certaines disposent de locaux et/ou d'installation municipales, d'autres n'en disposent pas. De manière générale, toutes les associations subventionnées disposent en outre de locaux. Certaines associations disposent de locaux mais de demandent pas de subvention.
- ▶ Au total pour la commune le montant des financements pour les associations pour 2021 est d'environ 477 575 euros soit:
 - ▶ 79 euros par habitants en intégrant l'Espace Jeunes.
 - ▶ 16 euros par habitants hors Espace Jeunes.
- ▶ L'association recevant la subvention la plus importante est l'Espace Jeunes (380 000€).

Les dépenses de la commune

Les autres dépenses de fonctionnement courant

- ▶ La contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : 113 177€ en 2021.
 - ▶ **2022 : 116 006 € de contribution.**
- ▶ **CCAS** : 15 000€ de subvention en 2021 contre 25 000€ l'année précédente.
- ▶ **Participation au SDEHG** (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne) : 69 634 € en 2021.
- ▶ **Indemnité des élus** : 114 151€

Les dépenses de la commune

Exercice	Intérêts de la dette	Capital de la dette	Annuité	Capital restant dû au 31/12
2012	162 839 €	384 614 €	547 453 €	3 736 359 €
2013	173 870 €	415 552 €	589 422 €	4 540 412 €
2014	175 535 €	403 866 €	579 401 €	4 724 860 €
2015	161 536 €	385 448 €	546 984 €	4 320 994 €
2016	148 546 €	1 260 496 €	1 409 042 €	3 935 546 €
2017	140 006 €	366 986 €	506 992 €	2 820 050 €
2018	134 422 €	414 281 €	548 703 €	3 369 730 €
2019	137 805 €	400 634 €	538 439 €	4 455 449 €
2020	131 303 €	458 252 €	589 555 €	5 054 815 €
2021	117 541 €	466 188 €	583 729 €	4 596 563 €
2022	103 555 €	474 457 €	578 011 €	4 130 375 €
2023	89 222 €	474 072 €	563 294 €	3 655 918 €
2024	74 579 €	483 051 €	557 629 €	3 181 846 €
2025	59 451 €	492 408 €	551 859 €	2 698 795 €
2026	43 980 €	502 162 €	546 142 €	2 206 387 €
2027	28 094 €	505 280 €	533 374 €	1 704 224 €
2028	14 424 €	181 522 €	195 946 €	1 198 944 €
2029	12 125 €	155 894 €	168 019 €	1 017 422 €
2030	10 247 €	157 179 €	167 425 €	861 528 €
2031	8 350 €	158 482 €	166 832 €	704 349 €
2032	6 434 €	159 804 €	166 239 €	545 867 €
2033	4 625 €	122 440 €	127 065 €	386 063 €
2034	3 302 €	93 643 €	96 945 €	263 622 €
2035	2 380 €	44 342 €	46 723 €	169 979 €
2036	1 670 €	45 053 €	46 723 €	125 637 €
2037	949 €	45 774 €	46 723 €	80 584 €
2038	231 €	34 810 €	35 041 €	34 810 €

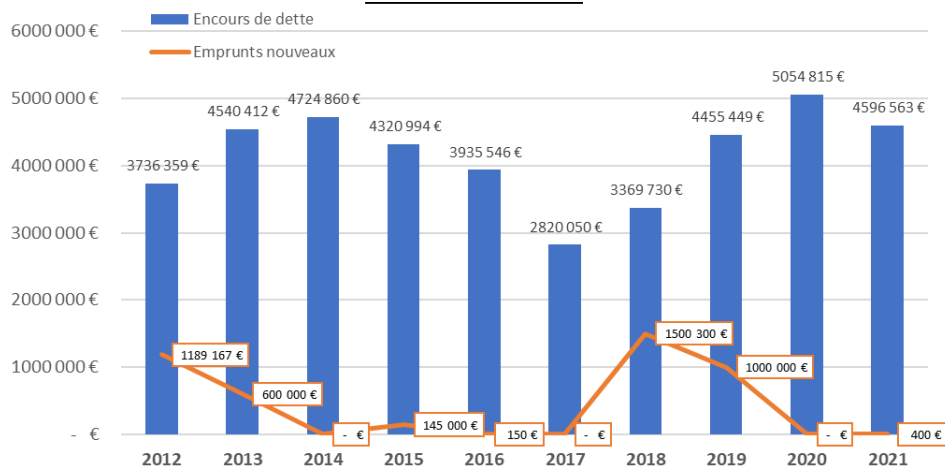
La dette

- Au 31/12/2021, le capital restant dû de la commune est de 4 596 563€.
- La question de la dette est importante : s'agit-il d'une dette pour un investissement sur plus de 20 ans ou d'une dette de cavalerie masquant des difficultés de fonctionnement ? S'agit-il d'une dette qui va générer de futurs frais de fonctionnement important ou au contraire les réduire ?
- Contrairement à l'État, les collectivités territoriales ne peuvent pas s'endetter pour financer leur section de fonctionnement.
- Dans le cas de la commune de Villemur, les emprunts contractés sous le précédent mandat ont financé des opération d'équipements structurants qui ne génèrent pas de frais de fonctionnement supplémentaires et permettent parfois des économies : Place du Souvenir, les Allées, salle de Bernadou en lieu et place de l'ancien théâtre (coût de rénovation supérieur à la salle au prix de réalisation de la nouvelle salle, situé en zone inondable), village des associations permettant de rassembler les associations et de libérer certains locaux (permettant parfois une cession), mise en valeur du site Brusson, rénovation thermique et mise aux normes « PMR », réalisation de self dans les cantines...
- Le pic de 2020 est lié à la reprise de résultat antérieur suite à une erreur d'imputation de dette (cette question a animé bien des débats la dette annoncée sur certains sites étant de 5,9 ME par erreur suite à la reprise à tort de la dette « assainissement »).
- La lecture du tableau permet de se rendre compte que l'extinction de la dette sera très importante sur le mandat et encore plus après. En 2026, le capital restant dû sera de 2 206 387€. Cela donne la capacité d'endettement de la commune pour ces opérations « courantes ». L'annuité de la dette est stable jusqu'en 2027 puis se réduit de plus de 60%.
- Les taux d'intérêts ont été revus à la hausse en 2021 mais restent intéressants pour des projets structurants permettant à la commune de se projeter sur les 20 ans à venir.

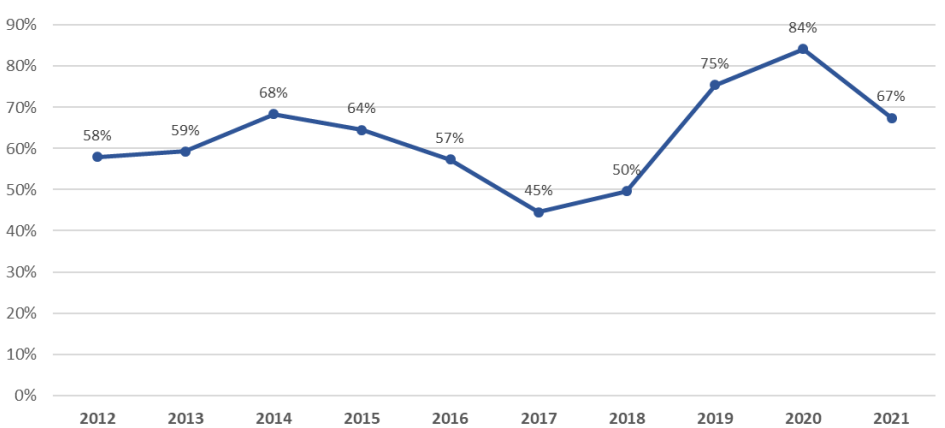
Situation hors emprunts nouveaux

Les dépenses de la commune

Encours de la dette



Taux d'endettement rétrospectif

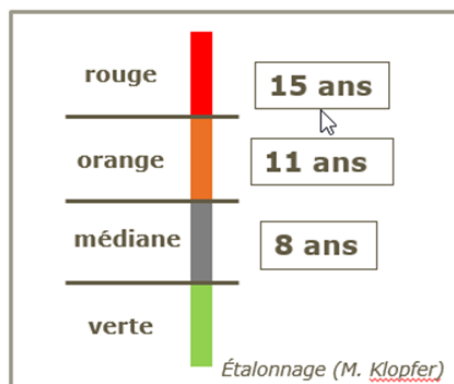
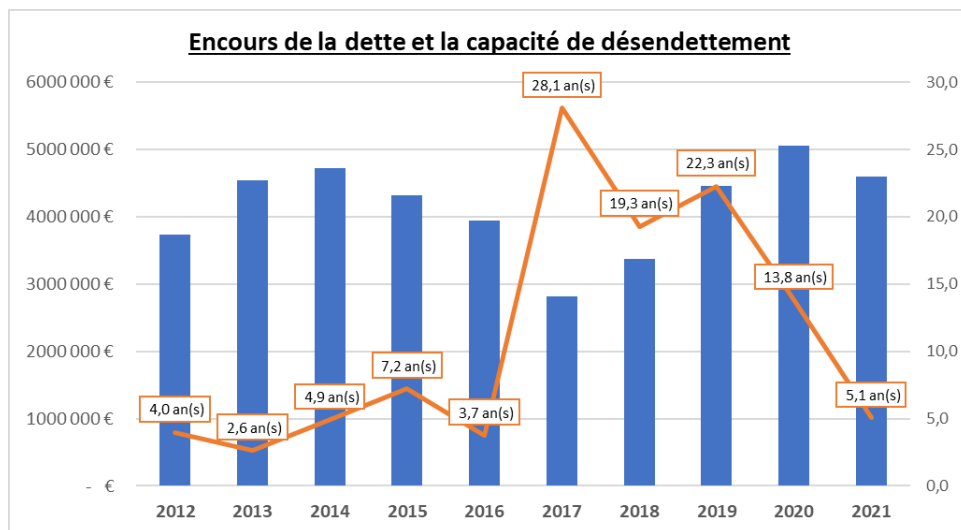


Situation hors emprunts nouveaux

La dette

- Sur 2021, le graphique présente 400€ d'emprunt nouveau. Il ne s'agit pas là d'un emprunt nouveau. Il s'agit du dépôt de garantie d'un des logement de la commune, comptabilisé au chapitre budgétaire des emprunts en capital, en recettes.
- Taux d'endettement rétrospectif** : ce ratio correspond à l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement (recettes réellement encaissées par la commune). Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours de la dette représente plus d'une année de fonctionnement et peut être considéré comme une situation de « surendettement ». Le désendettement de la commune ainsi que la hausse des recettes réelles de fonctionnement ont permis d'assurer une marge de manœuvre financière en matière de possibilité de recours à l'emprunt (taux à 67%).

Les dépenses de la commune



La dette

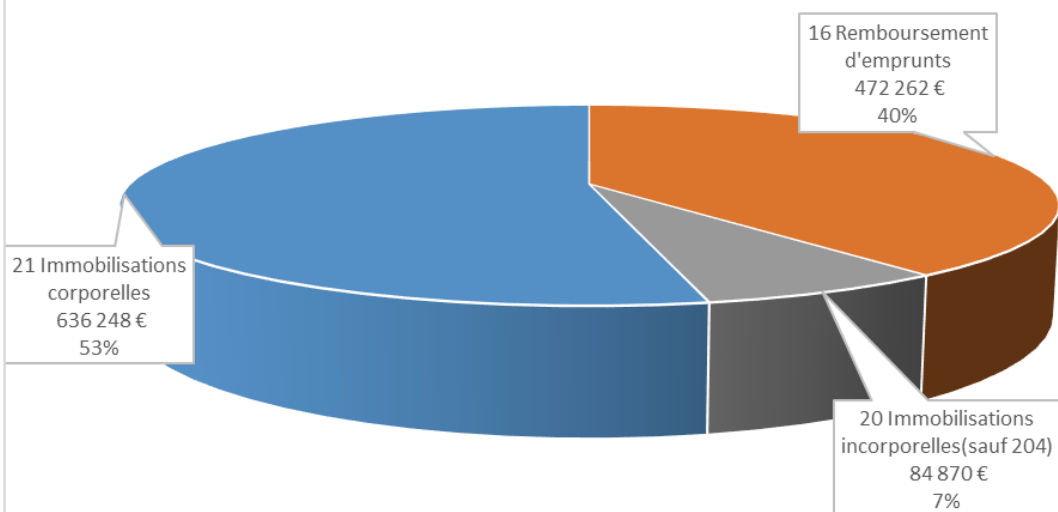
- ▶ La capacité de désendettement exprime le nombre d'années d'épargne brute qu'il faudrait pour éteindre la dette.
- ▶ **Ce ratio répond à la question suivante : En combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?**
- ▶ Pour mesurer l'état de la situation financière, nous pouvons considérer que :
 - ▶ La situation financière est confortable lorsque la capacité de désendettement est inférieure à 8 ans
 - ▶ La situation financière est correcte lorsque la capacité de désendettement est comprise entre 8 et 11 ans ;
 - ▶ La situation financière est à risque lorsque la capacité de désendettement est comprise entre 11 et 15 ans
 - ▶ La situation financière est à risque (voire à haut risque) lorsque la capacité de désendettement est supérieure à 15 ans.
- ▶ L'optimisation de la gestion financière de la commune permet de retrouver une situation « confortable ». Cependant il ne faut pas relâcher les efforts sur les années à venir et poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec en parallèle l'optimisation des recettes sur les multiples postes budgétaires.

Situation hors emprunts nouveaux

3 – Les investissements

Les investissements

Structuration des dépenses d'investissement en 2021



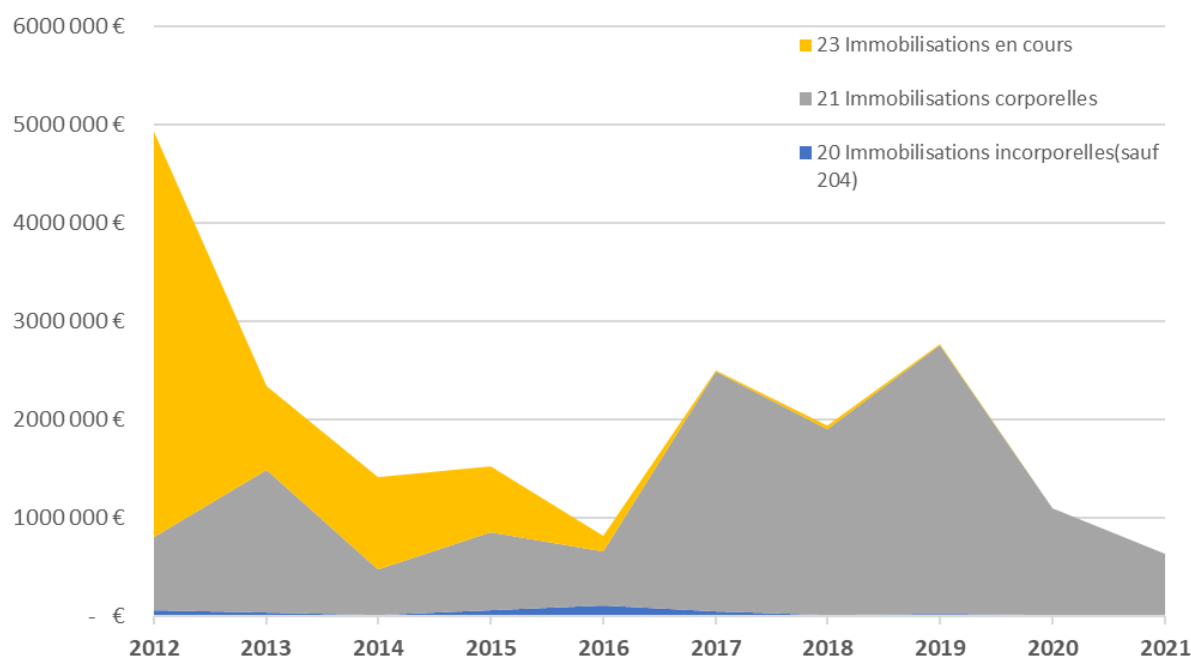
- ▶ En 2021, les dépenses d'investissement sont majoritairement constituées de dépenses d'équipement.
 - ▶ immobilisation corporelles (53%);
 - ▶ Immobilisations incorporelles (7%)
- ▶ Vient ensuite le remboursement en capital de la dette (40%)
- ▶ Enfin, les immobilisations incorporelles (logiciels, études) représentent 7% des dépenses d'investissement.

Dépenses

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
13 Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	120 172 €	- €	- €	- €
16 Remboursement d'emprunts	387 330 €	393 710 €	403 866 €	385 448 €	343 829 €	366 986 €	414 281 €	397 774 €	455 339 €	472 262 €
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	67 085 €	38 124 €	11 294 €	59 753 €	109 355 €	49 603 €	16 614 €	27 445 €	14 406 €	84 870 €
204 Subventions d'équipements versés	- €	150 700 €	123 565 €	- €	- €	- €	233 962 €	- €	- €	- €
21 Immobilisations corporelles	740 298 €	1 451 839 €	459 300 €	798 218 €	543 852 €	2 440 793 €	1 880 356 €	2 722 993 €	1 083 464 €	636 248 €
23 Immobilisations en cours	4 110 720 €	851 176 €	949 305 €	671 775 €	163 973 €	11 941 €	43 095 €	18 101 €	- €	- €
Total opérations réelles	5 305 433 €	2 885 549 €	1 947 329 €	1 915 194 €	1 161 010 €	2 869 324 €	2 708 480 €	3 166 313 €	1 553 209 €	1 193 379 €
001 - Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	1 325 564 €	1 029 057 €	175 904 €	125 590 €	1 054 330 €	183 365 €	2 189 785 €	841 996 €	1 038 697 €	527 660 €

Les investissements

Dépenses d'équipement rétrospectives (2012-2021)



- ▶ Les projets d'envergures « 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 » sont réalisés (réalisation d'un city stade et d'une salle polyvalente sur le site de Bernadou, les bains douches, les Allées, la place du Souvenir)
- ▶ Les opérations d'investissements sont nombreuses en raison du nombre très important de bâtiments communaux.
- ▶ Une réflexion doit toujours être menée sur ces bâtiments avant d'envisager la construction de nouvelles infrastructures lourdes.
- ▶ Les répercussions sur la section de fonctionnement sont à chaque fois importantes.
- ▶ Les projets doivent être chiffrés, priorisés et financés au préalable.
- ▶ Des choix doivent être faits.
- ▶ Ces actions doivent permettre aux habitants de la commune de retrouver des espaces de vie communs adaptés mais aussi de développer l'attractivité de la commune.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
13 Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	120 172 €	- €	- €	- €
16 Remboursement d'emprunts	387 330 €	393 710 €	403 866 €	385 448 €	343 829 €	366 986 €	414 281 €	397 774 €	455 339 €	472 262 €
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	67 085 €	38 124 €	11 294 €	59 753 €	109 355 €	49 603 €	16 614 €	27 445 €	14 406 €	84 870 €
204 Subventions d'équipements versés	- €	150 700 €	123 565 €	- €	- €	- €	233 962 €	- €	- €	- €
21 Immobilisations corporelles	740 298 €	1 451 839 €	459 300 €	798 218 €	543 852 €	2 440 793 €	1 880 356 €	2 722 993 €	1 083 464 €	636 248 €
23 Immobilisations en cours	4 110 720 €	851 176 €	949 305 €	671 775 €	163 973 €	11 941 €	43 095 €	18 101 €	- €	- €
Total opérations réelles	5 305 433 €	2 885 549 €	1 947 329 €	1 915 194 €	1 161 010 €	2 869 324 €	2 708 480 €	3 166 313 €	1 553 209 €	1 193 379 €

Les investissements

Parmi les investissements prévus ou réalisés, voici quelques informations

- **Le Groupe Scolaire** : suite à l'étude de revitalisation et de réduction de la vulnérabilité au risque inondation de son centre historique, la commune de Villemur-sur-Tarn a acté un certain nombre de mesures avec l'Etat, notamment la création d'un groupe scolaire hors zone inondable sur le secteur de Clayrac. Ce nouveau groupe scolaire permettra, outre la réduction du risque inondation pour un public sensible, de résoudre des questions de mobilité en rapprochant cette école des utilisateurs. De la maternelle à l'élémentaire, 12 classes, un péri scolaire, une cantine et des salles polyvalentes permettant une utilisation élargie du bâtiment sont prévues.
- **Voiries et places** : les Allées et la place du Souvenir sont réhabilitées. Les Allées ont été rénovées en 2017 pour une enveloppe financière de 380 000 euros HT. Un petit giratoire franchissable est réalisé au carrefour de la Poste. A ce jour la commune a déjà obtenu 169 375 euros du FSIL. Dans la foulée, la place du Souvenir est rénovée pour une enveloppe prévisionnelle de 375 000 euros HT. 216 500 euros ont été obtenus auprès du FSIL.
- Ces travaux sont réalisés car il s'agit de programme pouvant bénéficier de forts taux de subventions contrairement aux travaux classiques de voirie, non subventionnés. Il s'agit également de rendre la ville plus attractive afin de favoriser le vivre ensemble, le tourisme et le commerce. **La place Saint Jean va être réalisée cette année.** Il s'agit d'en faire une « porte » de la ville. Actuellement cette place dispose de 46 places officielles de stationnement. Le projet en compte 45 avec 4 places de plus boulevard de Bifranc.
- Toujours dans le centre historique, un programme de réfection de voirie est à l'étude. Des placettes ont été réaménagées (Résistance, Lesdiguières, Général Lapeyre...). Une tournée supplémentaires de collecte des déchets est activée sur l'hyper centre afin de pouvoir diminuer le nombre de bacs collectifs présents sur le domaine public et de rendre la ville plus propre.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021-2025

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le 11/03/2022

ID : 031-213105844-20220307-DELIB2022008-BF

Berser
Levraut

Projets	HT	Subventions		
Groupe Scolaire (Bâtiment + VRD)	6 500 000 €	3 000 000 €		
Gymnase collège	2 500 000 €	1 500 000 €		
Place Saint Jean	900 000 €	400 000 €	44%	2022
Aménagements routier Magnanac	800 000 €		0%	Mandat
Bâtiments, églises, divers écoles, foncier...	800 000 €	200 000 €	25%	Mandat
Voies douces	750 000 €	525 000 €	70%	2022-2026
Hortensias phase 2 (étages)	650 000 €	390 000 €	60%	Mandat
Voirie hyper centre (CCVA et commune, part communale)	500 000 €	250 000 €	50%	Mandat
Brusson	600 000 €	520 000 €	87%	2022-2023
Trottoirs dont Avenue Leclerc	400 000 €	160 000 €	40%	Mandat
Equipement sportifs	380 000 €	190 000 €	50%	Mandat
Matériels	380 000 €	30 000 €	8%	Mandat
Poumon vert	350 000 €	250 000 €	71%	Mandat
Pont suspendu	300 000 €	184 006 €	61%	2021
Tour de Défense	300 000 €	150 000 €	50%	Mandat
Thermique	275 000 €	220 000 €	80%	2023-2024
Verdissement	100 000 €	50 000 €	50%	2022-2025
Hameau	100 000 €		0%	Mandat
PMR	100 000 €	80 000 €	80%	2024
Forêt urbaine, parc Magnanac	75 000 €	25 000 €	33%	2025
Eclairage Public	50 000 €		0%	Mandat
Revision PLU	50 000 €	25 000 €	50%	2022-2025
Vidéo protection	50 000 €	25 000 €	50%	2023
TOTAL	16 910 000 €	8 174 006 €		

Reste à financer hors taxe :	8 735 994 €
------------------------------	--------------------

Recettes diverses d'investissement	
Foncier Magnanac, Massague, Kennedy, Divers	750 000 €
Cessions bâtiments : Presbytère, ex SDIS, ex maison assos...	1 200 000 €
PUP la Massague	310 469 €
Amortissements (160 000 euros par an)	800 000 €
Taxe d'Aménagement (300 logements)	600 000 €
TOTAL	3 660 469 €

Reste à financer HT	5 075 525 €
---------------------	--------------------

Avance TVA à financer sur court terme	3 382 000 €
FCTVA (16,404%), N+2	2 773 916 €
Perte TVA à financer sur long terme	608 084 €

Financement long terme :	5 683 609 €
---------------------------------	--------------------

Les investissements

Parmi les investissements prévus ou réalisés, voici quelques informations :

- **La consolidation/démolition sur une partie de Brusson :** Ce projet pluriannuel de 850 000 euros au total permet de sécuriser une partie des bâtiments et de créer un parc donnant sur le Tarn. Une halle couverte a été créée dans l'ancienne scierie. La salle Eiffel ou de la Cartonnerie a été restaurée partiellement. Située en PPRI violet, elle ne peut être utilisée comme une salle classique et les aménagements doivent rester rudimentaires.
- **Les bâtiments communaux :** Il est indispensable de continuer de prévoir des travaux sur les bâtiments communaux. Cela concerne tout Villemur, centre et hameaux. Certains en vue de limiter les consommations de fluides, d'autres pour l'entretien courant.
- **Le projet Hortensias :** La municipalité a terminé un projet d'envergure permettant de répondre à la fois à une demande locale et au développement économique par le tourisme. Il s'agit de rénover les Hortensias pour transformer les réez de chaussées en village associatif pour la phase 1. La phase 2 concerne les étages. Dans le même temps, le parking de la Minoterie a été aménagé. La commune a acheté à l'OPH 31 les bâtiments et le parking. Les dossiers de demandes de subventions sont adressés aux divers partenaires possibles.
- **Eclairage public :** il existe environ 2 000 points d'éclairage public sur la commune. A ce jour, 500 ont été changés en LED et un programme de 200 points environ est en cours.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021-2025

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le 11/03/2022

ID : 031-213105844-20220307-DELIB2022008-BF

Berger Levrault

Projets	HT	Subventions		
Groupe Scolaire (Bâtiment + VRD)	6 500 000 €	3 000 000 €		
Gymnase collège	2 500 000 €	1 500 000 €		
Place Saint Jean	900 000 €	400 000 €	44%	2022
Aménagements routier Magnanac	800 000 €		0%	Mandat
Bâtiments, églises, divers écoles, foncier...	800 000 €	200 000 €	25%	Mandat
Voies douces	750 000 €	525 000 €	70%	2022-2026
Hortensias phase 2 (étages)	650 000 €	390 000 €	60%	Mandat
Voirie hyper centre (CCVA et commune, part communale)	500 000 €	250 000 €	50%	Mandat
Brusson	600 000 €	520 000 €	87%	2022-2023
Trottoirs dont Avenue Leclerc	400 000 €	160 000 €	40%	Mandat
Equipement sportifs	380 000 €	190 000 €	50%	Mandat
Matériels	380 000 €	30 000 €	8%	Mandat
Poumon vert	350 000 €	250 000 €	71%	Mandat
Pont suspendu	300 000 €	184 006 €	61%	2021
Tour de Défense	300 000 €	150 000 €	50%	Mandat
Thermique	275 000 €	220 000 €	80%	2023-2024
Verdissement	100 000 €	50 000 €	50%	2022-2025
Hameau	100 000 €		0%	Mandat
PMR	100 000 €	80 000 €	80%	2024
Forêt urbaine, parc Magnanac	75 000 €	25 000 €	33%	2025
Eclairage Public	50 000 €		0%	Mandat
Revision PLU	50 000 €	25 000 €	50%	2022-2025
Vidéo protection	50 000 €	25 000 €	50%	2023
TOTAL	16 910 000 €	8 174 006 €		

Reste à financer hors taxe :	8 735 994 €
------------------------------	--------------------

Recettes diverses d'investissement	
Foncier Magnanac, Massague, Kennedy, Divers	750 000 €
Cessions bâtiments : Presbytère, ex SDIS, ex maison assos...	1 200 000 €
PUP la Massague	310 469 €
Amortissements (160 000 euros par an)	800 000 €
Taxe d'Aménagement (300 logements)	600 000 €
TOTAL	3 660 469 €

Reste à financer HT	5 075 525 €
---------------------	--------------------

Avance TVA à financer sur court terme	3 382 000 €
FCTVA (16,404%), N+2	2 773 916 €
Perte TVA à financer sur long terme	608 084 €

Financement long terme :	5 683 609 €
---------------------------------	--------------------

Les investissements

Parmi les investissements prévus ou réalisés, voici quelques informations

:

- Une réserve est provisionnée chaque année pour d'autres petits travaux pour les hameaux (sécurisations au Terme et à Sayrac, aires de jeux pour ces deux hameaux réalisées). D'autres travaux de sécurisation sont en cours sur Calar et Magnanac. Le pôle sportif et ludique d'entrée de ville a été étoffé par des agrès de fitness et de nouveaux jeux. Il est désormais innervé par la voie verte et la « coulée verte ou coulée douce » se dessine (Crèche chemin du Roussel/Voie verte/Voie piétonne le long de la minoterie et de l'esplanade des cheveux d'anges vers les bords du Tarn et vers la ville par le pont à sens unique). Il faut désormais la connecter à Magnanac et Sayrac.
- **Les écoles :** outre la continuation du programme de réhabilitation entrepris depuis 2014 (menuiseries, préaux...), une enveloppe financière restera consacrée aux écoles. D'autre part, les actuels préfabriqués de l'école Michelet sont refaits en « dur », l'Etat ayant enfin accepté cette évolution. Les cantines sont maintenant transformées en selfs. Un programme de 25 000 euros pour la modernisation informatique a été lancé avec le soutien du FSIL pour 15 000 euros. Un deuxième programme équivalent a été réalisé en 2019. Suite à l'étude de revitalisation, et conformément aux prescriptions de l'Etat, un projet de groupe scolaire est à l'étude après définition du besoin et en lien avec les questions de déplacements et mobilités dans le cadre du Plan Climat Air Energie territorial.
- **La mise aux normes accessibilité :** 300 000 euros ont été consacrés à ces mises aux normes. Les subventions obtenues sont de 280 000 euros, laissant 20 000 euros à charge de la commune. Un nouveau plan est à envisager.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021-2025

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le 11/03/2022

ID : 031-213105844-20220307-DELIB2022008-BF

Berser
Levraut

Projets	HT	Subventions		
Groupe Scolaire (Bâtiment + VRD)	6 500 000 €	3 000 000 €		
Gymnase collège	2 500 000 €	1 500 000 €		
Place Saint Jean	900 000 €	400 000 €	44%	2022
Aménagements routier Magnanac	800 000 €		0%	Mandat
Bâtiments, églises, divers écoles, foncier...	800 000 €	200 000 €	25%	Mandat
Voies douces	750 000 €	525 000 €	70%	2022-2026
Hortensias phase 2 (étages)	650 000 €	390 000 €	60%	Mandat
Voirie hyper centre (CCVA et commune, part communale)	500 000 €	250 000 €	50%	Mandat
Brusson	600 000 €	520 000 €	87%	2022-2023
Trottoirs dont Avenue Leclerc	400 000 €	160 000 €	40%	Mandat
Equipement sportifs	380 000 €	190 000 €	50%	Mandat
Matériels	380 000 €	30 000 €	8%	Mandat
Poumon vert	350 000 €	250 000 €	71%	Mandat
Pont suspendu	300 000 €	184 006 €	61%	2021
Tour de Défense	300 000 €	150 000 €	50%	Mandat
Thermique	275 000 €	220 000 €	80%	2023-2024
Verdissement	100 000 €	50 000 €	50%	2022-2025
Hameau	100 000 €		0%	Mandat
PMR	100 000 €	80 000 €	80%	2024
Forêt urbaine, parc Magnanac	75 000 €	25 000 €	33%	2025
Eclairage Public	50 000 €		0%	Mandat
Revision PLU	50 000 €	25 000 €	50%	2022-2025
Vidéo protection	50 000 €	25 000 €	50%	2023
TOTAL	16 910 000 €	8 174 006 €		

Reste à financer hors taxe :	8 735 994 €
------------------------------	--------------------

Recettes diverses d'investissement	
Foncier Magnanac, Massague, Kennedy, Divers	750 000 €
Cessions bâtiments : Presbytère, ex SDIS, ex maison assos...	1 200 000 €
PUP la Massague	310 469 €
Amortissements (160 000 euros par an)	800 000 €
Taxe d'Aménagement (300 logements)	600 000 €
TOTAL	3 660 469 €

Reste à financer HT	5 075 525 €
---------------------	--------------------

Avance TVA à financer sur court terme	3 382 000 €
FCTVA (16,404%), N+2	2 773 916 €
Perte TVA à financer sur long terme	608 084 €

Financement long terme :	5 683 609 €
---------------------------------	--------------------

Les investissements

Parmi les investissements prévus ou réalisés, voici quelques informations :

- **Patrimoine** : Brusson, pour sa dernière partie, a reçu le label « friche » de la Région. Un appel à projet d'État sur la rénovation des friches industrielle a été lancé pour la mi-mars 2021. La commune y répond. La tour de défense nécessitera des travaux de rénovation. Un plan thermique a été lancé (Mairie, École Anatole France, éclairage des stades) suite à l'appel à projet de l'État. Les demandes de subventions sont en cours. D'autres interventions seront à prioriser (vestiaires stade, infrastructures sportives...)
- **« Verdissement »** : un premier programme de plantation est en cours en plus de l'opération une naissance un arbre. La création d'un poumon vert en centre historique est à l'étude. Compte tenu du développement de Magnanac, il convient d'envisager la création d'un lieu de convivialité (Parc, forêt « urbaine »).
- **Navigation sur le Tarn** : l'écluse de Villemur est en cours d'achèvement. La Communauté de Communes a créé avec le Conseil Départemental de Haute Garonne un syndicat mixte qui a pour objet le développement de la navigation sur le Tarn. L'objectif est de relier Montauban à Buzet. L'écluse de Villemur est un atout patrimonial, touristique et de loisirs. L'écluse de Villemur a obtenue 80% de subvention. Le nouveau syndicat est financé à 80% par le CD 31 et à 20% par la Communauté de Communes.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021-2025

Projets	HT	Subventions	Envoyé en préfecture le 11/03/2022	
Groupe Scolaire (Bâtiment + VRD)	6 500 000 €	3 000 000 €	Reçu en préfecture le 11/03/2022	
Gymnase collège	2 500 000 €	1 500 000 €	Affiché le 11/03/2022	2022-2024
Place Saint Jean	900 000 €	400 000 €	ID : 031-213105844-20220307-DELIB2022008-BF	
Aménagements routier Magnanac	800 000 €		44%	2022
Bâtiments, églises, divers écoles, foncier...	800 000 €	200 000 €	0%	Mandat
Voies douces	750 000 €	525 000 €	25%	Mandat
Hortensias phase 2 (étages)	650 000 €	390 000 €	70%	2022-2026
Voirie hyper centre (CCVA et commune, part communale)	500 000 €	250 000 €	60%	Mandat
Brusson	600 000 €	520 000 €	50%	Mandat
Trottoirs dont Avenue Leclerc	400 000 €	160 000 €	87%	2022-2023
Equipement sportifs	380 000 €	190 000 €	40%	Mandat
Matériels	380 000 €	30 000 €	50%	Mandat
Poumon vert	350 000 €	250 000 €	8%	Mandat
Pont suspendu	300 000 €	184 006 €	71%	Mandat
Tour de Défense	300 000 €	150 000 €	61%	2021
Thermique	275 000 €	220 000 €	50%	Mandat
Verdissement	100 000 €	50 000 €	80%	2023-2024
Hameau	100 000 €		50%	2022-2025
PMR	100 000 €	80 000 €	0%	Mandat
Forêt urbaine, parc Magnanac	75 000 €	25 000 €	80%	2024
Eclairage Public	50 000 €		33%	2025
Revision PLU	50 000 €	25 000 €	0%	Mandat
Vidéo protection	50 000 €	25 000 €	50%	2022-2025
TOTAL	16 910 000 €	8 174 006 €	50%	2023

Reste à financer hors taxe :	8 735 994 €
------------------------------	--------------------

Recettes diverses d'investissement	
Foncier Magnanac, Massague, Kennedy, Divers	750 000 €
Cessions bâtiments : Presbytère, ex SDIS, ex maison assos...	1 200 000 €
PUP la Massague	310 469 €
Amortissements (160 000 euros par an)	800 000 €
Taxe d'Aménagement (300 logements)	600 000 €
TOTAL	3 660 469 €

Reste à financer HT	5 075 525 €
---------------------	--------------------

Avance TVA à financer sur court terme	3 382 000 €
FCTVA (16,404%), N+2	2 773 916 €
Perte TVA à financer sur long terme	608 084 €

Financement long terme :	5 683 609 €
---------------------------------	--------------------

Les investissements

Parmi les investissements prévus ou réalisés, voici quelques informations :

- **Révision du PLU** : suite à la révision du PPRi, le PLU sera mis en révision afin de définir les axes de développement urbain de la commune.
- **La vidéo protection** : une réflexion a été menée avec les services de l'Etat à ce sujet. Une enveloppe de 200 000 euros était provisionnée mais les subventions attendues n'ont jamais été attribuées. Le fond « FIPD » ne disposait pas d'assez de ressources. Les demandes de subventions vont être relancées. Le déploiement de caméra mobile, moins onéreuses et plus en adéquation avec les attentes des habitants a été étudiés et présentés pour subventions. Les services de l'État préfèrent les dispositifs fixes aux entrées/sorties de ville.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021-2025

Projets	HT	Subventions	Envoyé en préfecture le 11/03/2022	
Groupe Scolaire (Bâtiment + VRD)	6 500 000 €	3 000 000 €	Reçu en préfecture le 11/03/2022	
Gymnase collège	2 500 000 €	1 500 000 €	Affiché le 11/03/2022	2022-2024
Place Saint Jean	900 000 €	400 000 €	ID : 031-213105844-20220307-DELIB2022008-BF	
Aménagements routier Magnanac	800 000 €		44%	2022
Bâtiments, églises, divers écoles, foncier...	800 000 €	200 000 €	0%	Mandat
Voies douces	750 000 €	525 000 €	25%	Mandat
Hortensias phase 2 (étages)	650 000 €	390 000 €	70%	2022-2026
Voirie hyper centre (CCVA et commune, part communale)	500 000 €	250 000 €	60%	Mandat
Brusson	600 000 €	520 000 €	50%	Mandat
Trottoirs dont Avenue Leclerc	400 000 €	160 000 €	87%	2022-2023
Equipement sportifs	380 000 €	190 000 €	40%	Mandat
Matériels	380 000 €	30 000 €	50%	Mandat
Poumon vert	350 000 €	250 000 €	8%	Mandat
Pont suspendu	300 000 €	184 006 €	71%	Mandat
Tour de Défense	300 000 €	150 000 €	61%	2021
Thermique	275 000 €	220 000 €	50%	Mandat
Verdissement	100 000 €	50 000 €	80%	2023-2024
Hameau	100 000 €		50%	2022-2025
PMR	100 000 €	80 000 €	0%	Mandat
Forêt urbaine, parc Magnanac	75 000 €	25 000 €	80%	2024
Eclairage Public	50 000 €		33%	2025
Revision PLU	50 000 €	25 000 €	0%	Mandat
Vidéo protection	50 000 €	25 000 €	50%	2022-2025
TOTAL	16 910 000 €	8 174 006 €	50%	2023

Reste à financer hors taxe :	8 735 994 €
------------------------------	--------------------

Recettes diverses d'investissement	
Foncier Magnanac, Massague, Kennedy, Divers	750 000 €
Cessions bâtiments : Presbytère, ex SDIS, ex maison assos...	1 200 000 €
PUP la Massague	310 469 €
Amortissements (160 000 euros par an)	800 000 €
Taxe d'Aménagement (300 logements)	600 000 €
TOTAL	3 660 469 €

Reste à financer HT	5 075 525 €
---------------------	--------------------

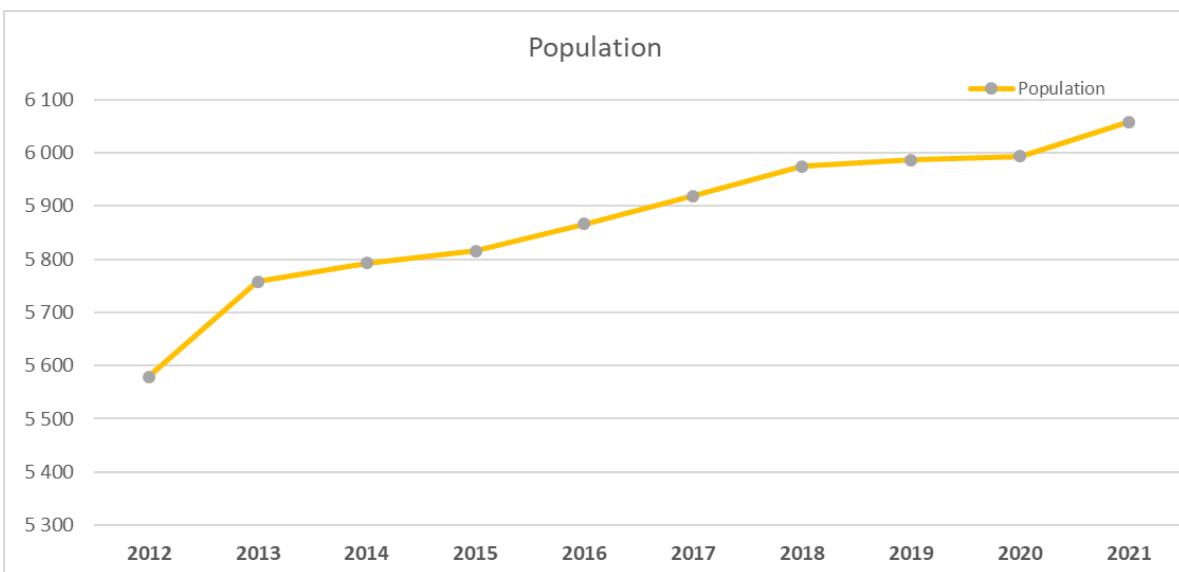
Avance TVA à financer sur court terme	3 382 000 €
FCTVA (16,404%), N+2	2 773 916 €
Perte TVA à financer sur long terme	608 084 €

Financement long terme :	5 683 609 €
---------------------------------	--------------------

4 – L'analyse financière

L'analyse financière

Envoyé en préfecture le 11/03/2022
 Reçu en préfecture le 11/03/2022
 Affiché le 11/03/2022
 ID : 031-213105844-20220307-DELIB2022008-BF

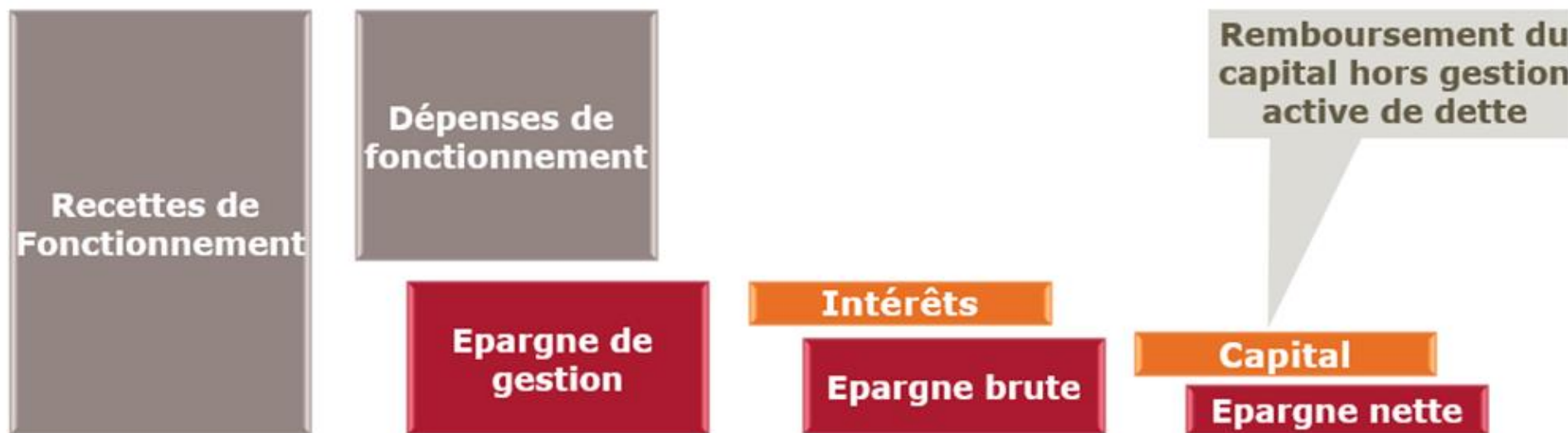


- ▶ En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement par habitant sont de 937€ contre 897€ en 2020. Cela s'explique par le fait que les dépenses réelles de fonctionnement ont « augmenté » :
 - ▶ Régularisation dans le cadre de la convention de mutualisation entre la commune et la CCVA;
 - ▶ Participation au SDEHG sur les emprunts 2021,
 - ▶ Annulation de titres sur les exercices antérieurs
- ▶ Cette augmentation est « fictive » car la mutualisation est un jeu d'écriture qui génère en réalité un gain communal de 47 994€
- ▶ Les recettes de fonctionnement ont augmenté proportionnellement à la population, ce qui amène à une stabilisation des recettes réelles de fonctionnement à l'habitant.
- ▶ Comparé à la moyenne de la strate, les dépenses de fonctionnement sont légèrement supérieures à la moyenne de la strate
- ▶ Les recettes de fonctionnement à l'habitant sont quasi similaires à la moyenne de la strate.
- ▶ La commune a moins investi que les communes de la strate, ce qui explique que les dépenses d'investissement à l'habitant soient inférieures à la strate. Sur la mandature, le Plan Pluriannuel d'Investissement illustre la volonté de développer le territoire.
- ▶ Au niveau des recettes d'investissement, le FCTVA et les subventions d'investissement constituent les recettes.
- ▶ Les subventions reçues cette année sont :
 - ▶ FSIL aménagement thermique Hortensias;
 - ▶ Fonds friches Brusson;
 - ▶ Greniers du Roy;
 - ▶ PUP La Massague;

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Strate
Dépenses réelles de fonctionnement / hab.	930 €	972 €	968 €	996 €	943 €	1 007 €	1 063 €	906 €	897 €	937 €	926 €
Recettes réelles de fonctionnement / hab.	1 156 €	1 331 €	1 193 €	1 153 €	1 171 €	1 070 €	1 137 €	986 €	1 002 €	1 126 €	1 127 €
Dépenses d'investissement / hab.	951 €	501 €	336 €	329 €	198 €	485 €	453 €	529 €	259 €	197 €	425 €
Recettes d'investissement / hab.	920 €	423 €	299 €	145 €	334 €	205 €	647 €	475 €	309 €	211 €	451 €

L'analyse financière

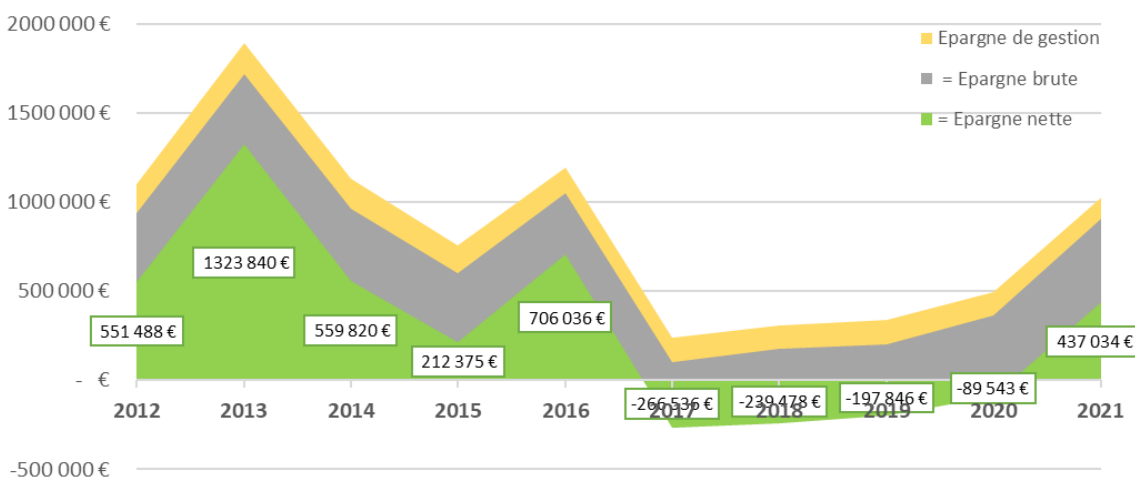
La constitution de l'épargne



L'analyse financière

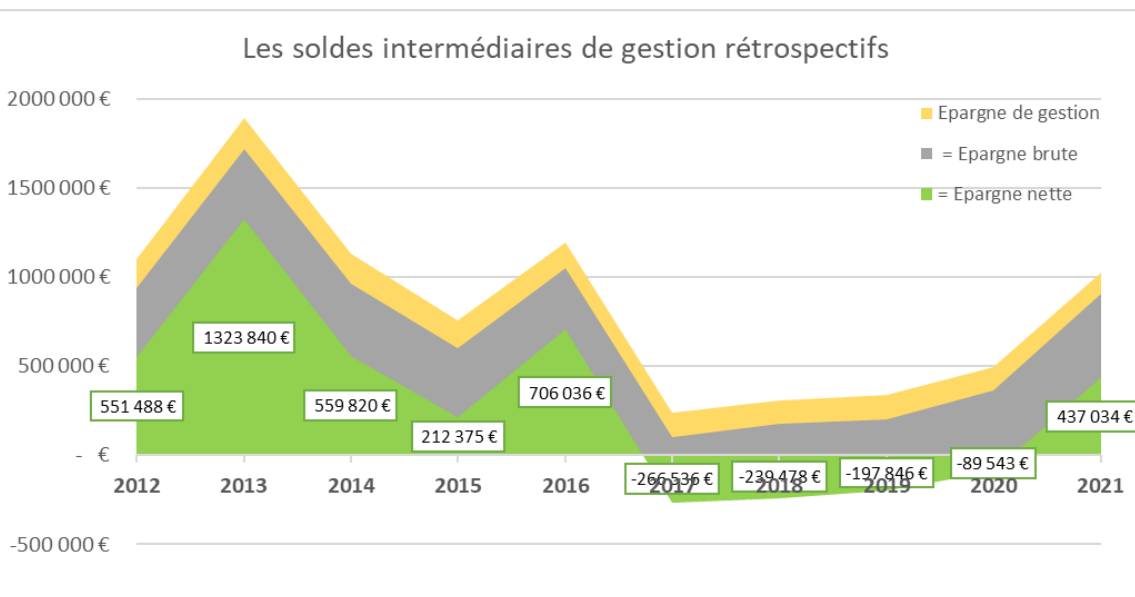
- ▶ Sur la période rétrospective, nous constatons l'effet ciseau entre les dépenses et les recettes.
- ▶ Les efforts consentis sur les charges de fonctionnement (notamment la masse salariale ; -570 002€ entre 2017 et 2020; les externalisations...) ont permis de réduire cet effet ciseau.
- ▶ La contribution au redressement des finances publiques a amené une baisse importante de la dotation forfaitaire (principale ressource de l'Etat auprès des collectivités territoriales), contribuant à la dégradation de la situation financière dès 2015. Depuis 2013, la commune a subi une baisse de dotation forfaitaire à hauteur de 1 084 643 €.
- ▶ A l'inverse, les dépenses réelles de fonctionnement n'ont augmenté que de 79 451 €. Ces efforts devront être poursuivis sur les années à venir afin de dégager de l'autofinancement pour le financement des projets d'investissement.
- ▶ En 2016, la commune a bénéficié d'une indemnisation à hauteur de 750 000€ par la SMACL pour le sinistre incendie partiel de Brusson. Cela explique la situation financière de la commune en 2016 (meilleure qu'en 2015 et que les années suivantes).
- ▶ 2021 est une année « satisfaisante » au vu de la situation des années antérieures. Cependant, la commune et ses services devront rester vigilants face d'une part à l'accroissement de la population qui génère un coût supplémentaire en service public, mais aussi l'inflation.

Les soldes intermédiaires de gestion rétrospectifs



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne de gestion	✓ 1 097 906 €	✓ 1 891 929 €	✓ 1 133 844 €	✓ 754 839 €	✓ 1 194 771 €	! 235 790 €	! 310 207 €	! 340 446 €	✓ 496 954 €	✓ 1 027 066 €
- 66 Charges financières	159 087 €	174 379 €	170 158 €	157 015 €	144 905 €	135 339 €	135 404 €	140 518 €	131 158 €	117 770 €
= Epargne brute	✓ 938 819 €	✓ 1 717 550 €	✓ 963 686 €	✓ 597 823 €	✓ 1 049 866 €	✓ 100 451 €	✓ 174 803 €	✓ 199 928 €	✓ 365 795 €	✓ 909 296 €
Taux d'épargne brute	! 15%	✓ 22%	! 14%	! 9%	✓ 15%	✗ 2%	✗ 3%	✗ 3%	✗ 6%	! 13%
-16 Remboursement d'emprunts	387 330 €	393 710 €	403 866 €	385 448 €	343 829 €	366 986 €	414 281 €	397 774 €	455 339 €	472 262 €
= Epargne nette	✓ 551 488 €	✓ 1 323 840 €	✓ 559 820 €	✓ 212 375 €	✓ 706 036 €	✗ - 266 536 €	✗ - 239 478 €	✗ - 197 846 €	✗ - 89 543 €	✓ 437 034 €
Taux d'épargne nette	✓ 9%	✓ 17%	✓ 8%	✗ 3%	✓ 10%	✗ -4%	✗ -4%	✗ -3%	✗ -1%	✓ 6%

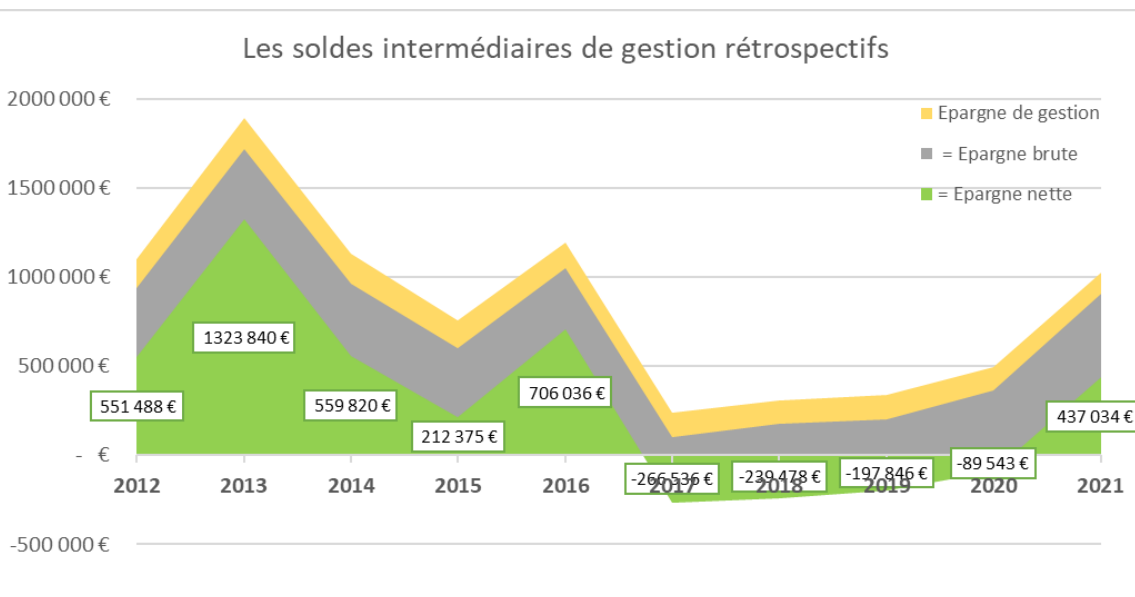
L'analyse financière



- **Taux d'épargne brute** : (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. En 2021, il est à 13% pour la commune.
- **Taux d'épargne nette** : (épargne nette / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir, une fois le capital de la dette remboursé. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement et remboursement en capital de la dette (dépense obligatoire). Il est généralement admis qu'un ratio de 4% à 6% est satisfaisant. En 2021, il est à 6% pour la commune.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne de gestion	✓ 1 097 906 €	✓ 1 891 929 €	✓ 1 133 844 €	✓ 754 839 €	✓ 1 194 771 €	! 235 790 €	! 310 207 €	! 340 446 €	✓ 496 954 €	✓ 1 027 066 €
- 66 Charges financières	159 087 €	174 379 €	170 158 €	157 015 €	144 905 €	135 339 €	135 404 €	140 518 €	131 158 €	117 770 €
= Epargne brute	✓ 938 819 €	✓ 1 717 550 €	✓ 963 686 €	✓ 597 823 €	✓ 1 049 866 €	✓ 100 451 €	✓ 174 803 €	✓ 199 928 €	✓ 365 795 €	✓ 909 296 €
Taux d'épargne brute	! 15%	✓ 22%	! 14%	! 9%	✓ 15%	✗ 2%	✗ 3%	✗ 3%	✗ 6%	! 13%
-16 Remboursement d'emprunts	387 330 €	393 710 €	403 866 €	385 448 €	343 829 €	366 986 €	414 281 €	397 774 €	455 339 €	472 262 €
= Epargne nette	✓ 551 488 €	✓ 1 323 840 €	✓ 559 820 €	✓ 212 375 €	✓ 706 036 €	✗ - 266 536 €	✗ - 239 478 €	✗ - 197 846 €	✗ - 89 543 €	✓ 437 034 €
Taux d'épargne nette	✓ 9%	✓ 17%	✓ 8%	✗ 3%	✓ 10%	✗ -4%	✗ -4%	✗ -3%	✗ -1%	✓ 6%

L'analyse financière



- Rapporté à l'habitant, l'ensemble des ratios d'épargne sont inférieurs à la moyenne de la strate.



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Strate 2020
Epargne de gestion	197 €	329 €	196 €	130 €	204 €	40 €	52 €	57 €	83 €	170 €	220 €
- 66 Charges financières	29 €	30 €	29 €	27 €	25 €	23 €	23 €	23 €	22 €	19 €	22 €
= Epargne brute	168 €	298 €	166 €	103 €	179 €	17 €	29 €	33 €	61 €	150 €	201 €
-16 Remboursement d'emprunts	69 €	68 €	70 €	66 €	59 €	62 €	69 €	66 €	76 €	78 €	84 €
= Epargne nette	99 €	230 €	97 €	37 €	120 €	45 €	40 €	33 €	15 €	72 €	117 €

5 – Les budgets annexes

Le budget annexe CCAS

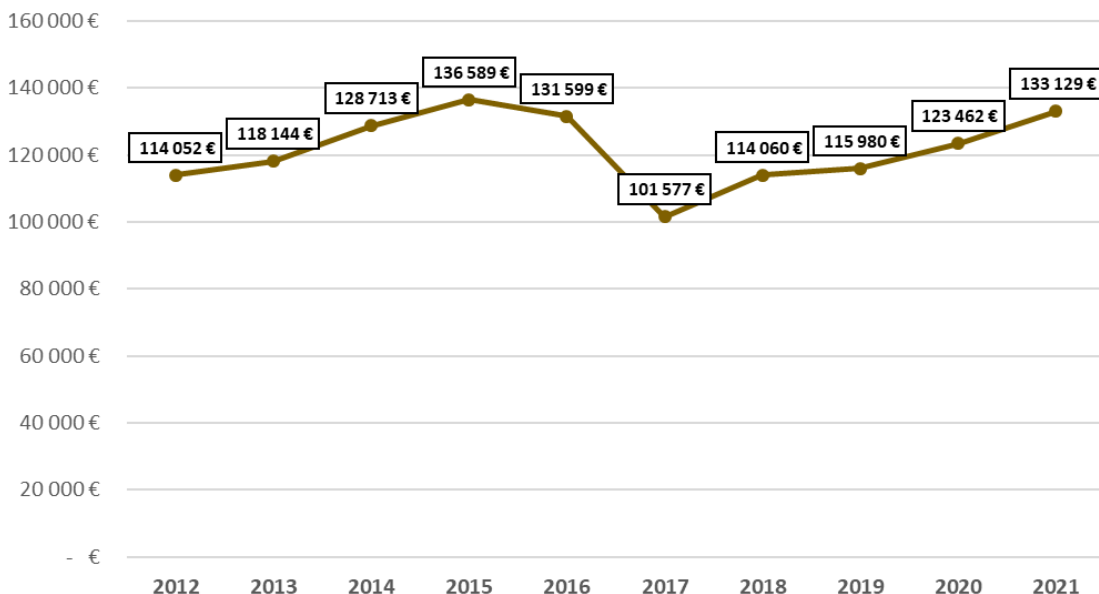
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS REELLES					
	BP 2021	CA 2021		BP 2021	CA 2021
011- Charges à caractère général	10 804,26	4 926,39	74 Dotations participations	15 000,00	15 000,00
012- Charges du Personnel extérieur	1 800,00	1 419,60	75 Autres produits de gestion courante	9 756,56	10 033,12
65 - Autres charges gestion courante	31 700,00	21 320,37			
TOTAL DEPENSES REELLES	44 304,26	27 666,36	TOTAL RECETTES REELLES	24 756,56	25 033,12
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION					
023 Virement à investissement	1 185,74	0,00	002 Excedent fonctionnement reporté	20 733,44	20 733,24
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	45 490,00	27 666,36	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	45 490,00	45 766,36
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS REELLES					
	BP 2021	CA 2021		BP 2021	CA 2021
21 Immob Corporelles	2 500,00	0,00			
TOTAL DEPENSES REELLES	2 500,00	0,00	TOTAL RECETTES REELLES		
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION					
			001 Solde d'exécution de la section investissement	1 314,26	1 314,26
			021 Virement de la section de fonctionnement	1 185,74	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	2 500,00	0,00	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	2 500,00	1 314,26

- Le budget CCAS présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 18 100€
- Le budget du CCAS présente un excédent de fonctionnement cumulé de 18 100 euros fin 2021.
- Ce budget est essentiellement financé par le budget général de la commune. En 2021, 15 000 euros ont été versés par le budget général vers le budget du CCAS.
- En 2020, on a constaté une progression de l'aide à la cantine et des bons d'urgence alimentaire liés à la crise sanitaire. 33 bons alimentaires « Covid » ont été distribués pour un montant de 1 340 euros. 8 aides exceptionnelles (loyers, énergie, obsèques) ont été décidées par la commission permanente pour un montant de 2 881 euros. L'aide à la cantine représente 3 706 euros et l'aide au portage de repas 6321 euros.
- L'excédent cumulé d'investissement est de 1314,26 euros, inchangé depuis 2015.
- **En 2021 il n'y a pas eu de bons alimentaires émanant du CCAS.** En effet, cette prestation est orientée vers l'association Panier Villemurien. Cependant, d'autres aides ont été déployées :
 - 3 aides adultes pour une quittance de loyer;
 - 9 aides adultes pour des factures d'eau et d'assainissement;
 - 1 aide adulte pour une facture de frais d'obsèques;
 - 1 aide adulte pour une facture relative aux ordures ménagères;
 - 4 aides au permis de conduire;
 - 4 140€ d'aide au portage de repas;
 - 1 040€ de coupons sport
- Ce budget porte également un satellite : le foyer logement des Magnolias. Le CCAS, et donc la commune, sont solidaires de cet établissement. C'est le Président du CCAS qui signe les mandats et les titres mais c'est l'EPHAD qui gère cet établissement. Excédentaire en cumulé de plus 600 000 euros à fin 2019, il faut tout de même être conscient du risque potentiel pour la commune qui serait amenée à abonder en cas de déficit.
- Le personnel est du personnel CIAS (Communauté de Communes) qui travaille pour le compte du CCAS.

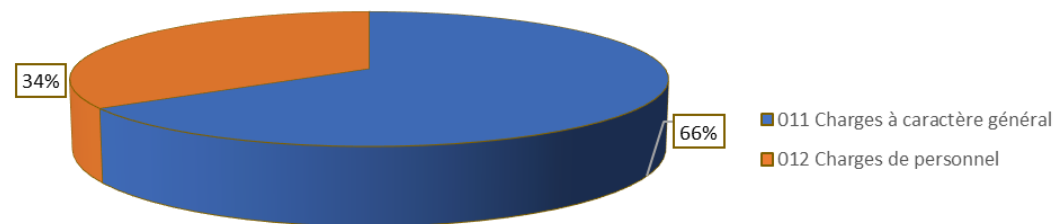
Envoyé en préfecture le 11/03/2022
 Reçu en préfecture le 11/03/2022
 Affiché le 11/03/2022
 ID : 031-213105844-20220307-DELIB2022008-BF

Le budget annexe portage des repas

Dépenses réelles de fonctionnement rétrospectives



Structuration des dépenses de fonctionnement 2021



- **Les repas sont confectionnés par la Maison de retraite et livrés par un agent de la collectivité au moyen d'un véhicule réfrigéré.**
- Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes par une participation du budget général de 10 400 euros en 2020. Il se compose à 66% des dépenses à caractère général (dont les repas) de repas et 34% de charges de personnel. Le résultat cumulé est de 0 de par la subvention d'équilibre. **En 2021**, 16 379 repas ont été distribués contre 13 855 repas en 2020, soit une moyenne de 45 par jour sur une base de 365 jours.
- La subvention communale par repas est de 0,46 centimes d'euros par repas.
- **Avant le 1er septembre 2021, le repas était revendu 8,23 euros TTC.**
- **Aujourd'hui, il est à 8,87euros TTC.** Le repas est facturé 5,37 euros TTC par l'EPHAD et revendu 8,87 euros TTC. Le coût du personnel rapporté par repas est de 2,81 euros. Le coût réel du service est de 8,18 euros.

6 – Les services

La restauration scolaire

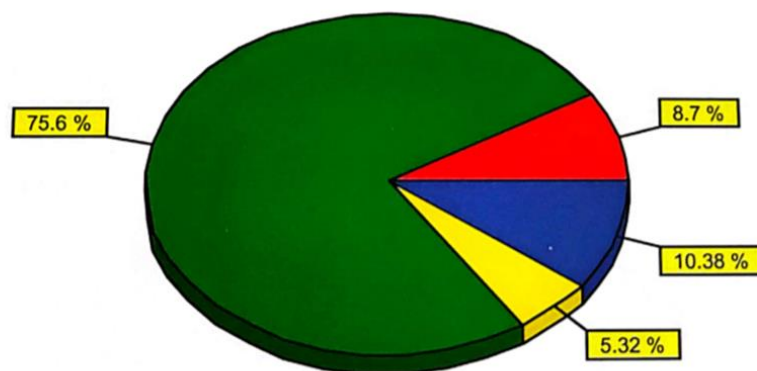
011 - Charges à caractère général	131 675 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	206 641 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 413 €
Total général	343 729 €

70 - Produits des services, du domaine et ventes	168 117 €
77 - Produits exceptionnels	504 €
Total général	168 621 €

- **Nombre de repas** : 52 532 en 2021 contre 40 279 en 2020 et 69 880 en 2019.
- **Coût des repas** : 114 431 € en 2021, soit 2,18€ le repas. En 2021, le prix de vente des repas est passé de 2,50€ à 2,90€.
- **Un repas coûte 6,54€ à la commune.**
- **Un repas rapporte 3,21€ à la commune.**
- **Reste à charge de la commune : 3,33€ par repas.**

La médiathèque

Nombre de prêts par type de documents
entre le 01/01/2021 et le 08/12/2021



Total : 32019 prêts

Charges de fonctionnement

011 - Charges à caractère général	25 851 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	102 883 €
Total général	128 734 €

Dépenses d'investissement

21 - Immobilisations corporelles	20 996 €
Total général	20 996 €

En 2021 :

- ▶ 32 019 prêts au total en 2021.
- ▶ 2 786 documents sonores
- ▶ 24 207 livres
- ▶ 1 703 périodiques
- ▶ 3 323 DVD

Par rapport à 2020 (année de confinement), il y a eu une hausse de 5263 prêts.

En 2019, la Médiathèque totalisait 36 960 prêts.

Les dépenses d'investissement correspondent aux acquisitions annuelles. Sur les années à venir, il faudra se poser la question du changement du logiciel qui s'avère inadaptés aujourd'hui aux besoins de la Médiathèque. Le coût estimé du logiciel est compris entre 5 000€ et 9 000€.

Produits de fonctionnement

70 - Produits des services, du domaine	1 454 €
77 - Produits exceptionnels	26 €
Total général	1 481 €

Recettes d'investissement

13 - Subventions d'investissement	3 000 €
Total général	3 000 €

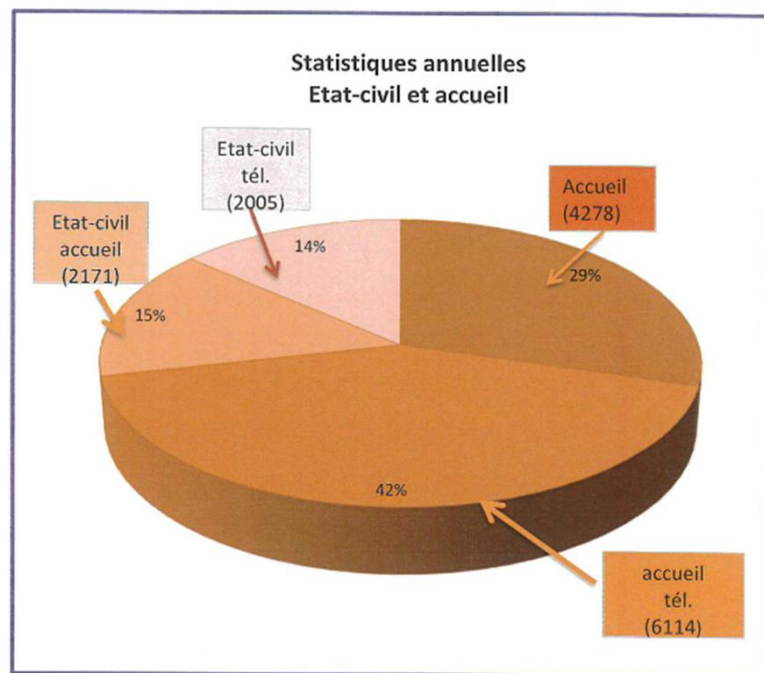
La police

	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
TOTAL VERBALISATION	158	252	413	392
FOURRIERES	2 ABUSIFS	3 DONT 1 ABUSIF	39 DONT 7 ABUSIFS	61 dont 10 ABUSIFS
MAINS COURANTES	396	353	1608	1131
RAPPORTS	28	36	30	35
VACATIONS FUNERAIRES	58	28	37	40
OTV	73	73	36	61
SOIREES JEUDI DE L'ETE	10	10	NEANT	9
PATROUILLES DE NUIT	34	33	24	55
HEURES DE NUIT	275	298	169	388
JOURS TRAVAILLES	359	363	355	358

- En 2021, 1608 mains courantes ont été rédigées (353 mains courantes en 2019), 61 logements surveillés dans le cadre de l'opération tranquillité vacances, 55 patrouilles de nuits effectuées, 358 jours travaillés et 392 timbres amendes rédigés (252 en 2019 et 413 en 2020).
- L'effectif est actuellement à 4 agents.

L'Etat civil

Données 2021



- En 2019 nous pouvons constater une augmentation de l'affluence à l'accueil de la mairie ainsi qu'une hausse des appels à l'accueil. Par contre on constate une baisse de fréquentation dans le service état-civil qui peut-être dû au fait que nous ne gérons plus les cartes d'identités et les passeports, et les demandes de carte grise se font directement sur internet.
- En 2020 la crise sanitaire liée au COVID-19 chamboule tous les chiffres. Effectivement on note une baisse de fréquentation à l'accueil et à l'état-civil certainement dû au fait que la mairie ait fermé ses portes lors du premier confinement du 17/03 au 11/05/2020.
- En 2021, l'affluence de l'accueil augmente, majoritairement par les appels téléphoniques. Il en est de même pour l'Etat-civil. Cette hausse s'explique par le fait que la Mairie n'aie pas fermé (période post COVID).

Données antérieures à 2021

	Accueil Physique	Accueil Téléphonique	État-Civil Accueil	État-Civil Téléphonique
2018	4375	4199	2314	1927
2019	5029	5647	1984	1554
% variation n-1	15%	34%	-14%	-19%
2020	3855	5411	1439	1127
% variation n-1	-23%	-4%	-27%	-27%
% variation n-2	-12%	29%	-38%	-42%

Données 2021

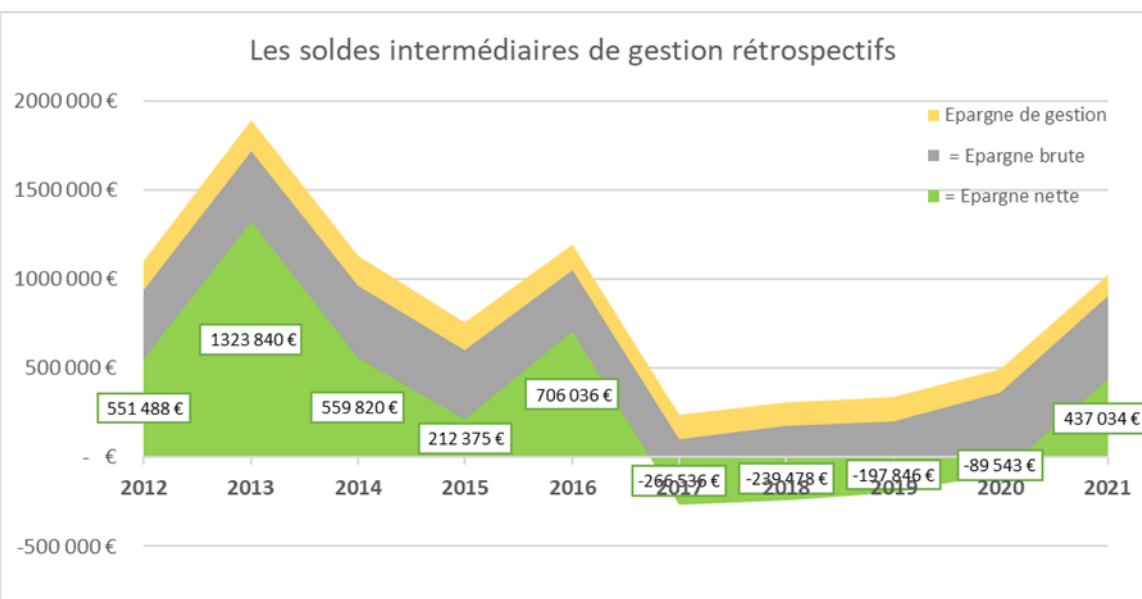
	Accueil		Etat-civil	
	Accueil	Tél.	Accueil	Tél.
Janvier	425	625	159	118
Février	370	200	214	163
Mars	429	735	223	173
Avril	419	577	193	202
Mai	332	637	179	228
Juin	354	548	169	133
Juillet	117	254	257	285
Août	286	347	155	128
Septembre	420	650	156	120
Octobre	342	515	151	172
Novembre	335	527	165	154
Décembre	449	499	150	129
total	4278	6114	2171	2005

7 – Conclusion

Conclusion

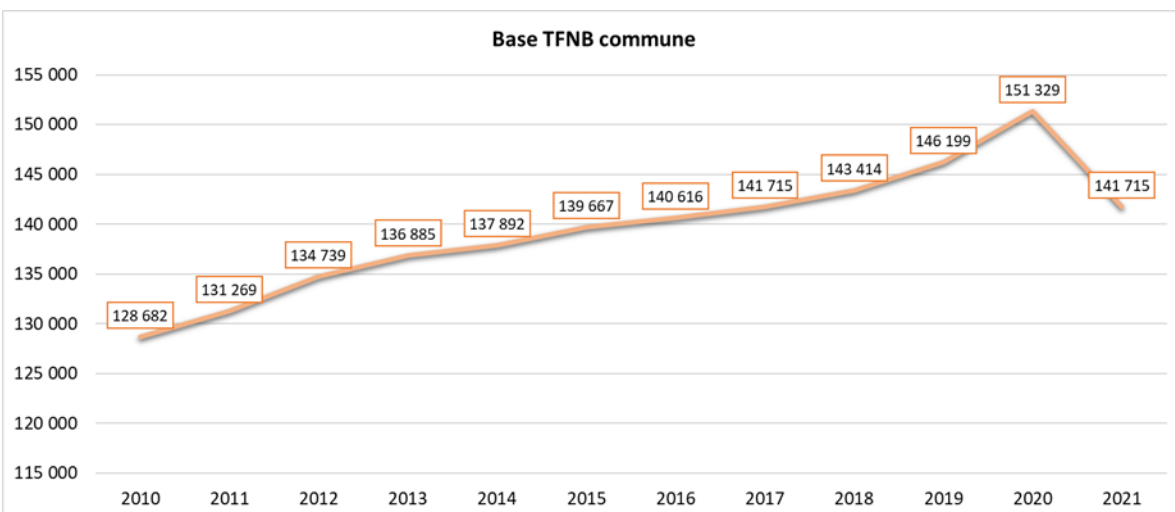
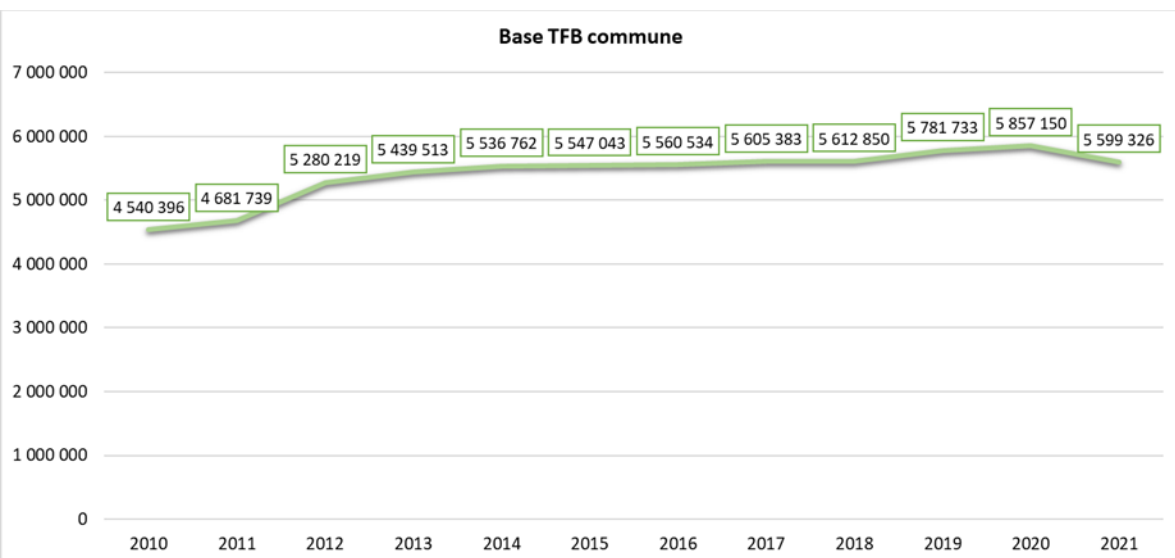


Les soldes intermédiaires de gestion rétrospectifs



- Les fondamentaux de la commune restent mitigés. Les services sont nombreux et rayonnent sur un territoire vaste. La médiathèque, l'accueil de loisirs, les crèches, les commerces, le marché, les spectacles culturels, les expositions, les locations de salles, les adhérents des associations attirent un bassin de vie largement supérieur à la population communale. Dans certains cas, par exemple la médiathèque, les services sont même plus reconnus par les extérieurs à la commune. L'effet « ciseau » sur les dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes est toujours en cours. Le travail sur la section de fonctionnement permet en 2021 de dégager de l'autofinancement pour le financement des investissements futurs. Cependant cette marge reste faible et les efforts devront être poursuivis. En l'état, nous sommes pénalisés dans nos futurs investissements.
- Concernant les investissements, un travail de recherche de subvention est toujours en cours.
- Les actions entreprises permettent à la commune de dépasser ce cadre petit à petit en développant les activités culturelles, et de loisirs touristiques afin de pouvoir redynamiser le commerce et l'activité. L'arrivée de la fibre est aussi un atout.
- Il est certain que le Plan de Prévention du Risque Inondation est un frein au développement de la cité, mais en même temps, le fatalisme est prégnant comme dans toute commune ayant vécu de manière autosuffisante grâce à des mono-entreprises aujourd'hui disparues. La mairie est symbolique avec ses trois étages, mais avec des espaces inadaptés, qui ont entraîné des travaux pour l'accueil. Les demandes reçues en mairie sont également symboliques, comme si une institution pouvait régler l'ensemble des problèmes collectifs et individuels se posant quotidiennement. Un réaménagement de l'accueil, simple et non onéreux a été effectué en 2016. Symbole et nécessité. Le PPRI est entré en révision grâce au travail entrepris en 2016 sur la revitalisation de la commune, le Contrat Bourg Centre est signé avec la Région Occitanie, le Département, la Communauté de Communes et le PETR et la commune est retenue sur le programme d'État « Petite Ville de Demain ». En a découlé le recrutement fin 2021 d'un chef de projet dont le poste est financé par des subventions.

Conclusion



En examinant les dépenses et les investissements municipaux, on peut constater un équilibre entre les dépenses pour chaque catégorie de population : jeunes, anciens, associations, culture, sports... Le patrimoine communal est pléthorique mais surtout lourd en entretien et inadapté. Une priorité a été posée sur les écoles et sur la réhabilitation de lieux communs (Espaces publics ouvert au public). Le lancement de la construction d'un Groupe scolaire constitue l'un des projets phares du mandat. Les associations sont aussi une priorité avec la création d'un village associatif.

Initialement, les bases du foncier et le peu de permis de construire délivrés sont autant de signes d'une commune ne progressant plus en population. Cette tendance se confirmait à travers le recensement de 2015 qui donne une population juste stable. En même temps, le nombre d'enfants dans les écoles progresse et la vie associative est très forte. Le nombre de permis repart à la hausse depuis 2018 et les bases fiscales progressent de plus de 3% en 2019 et en 2020 signe que la politique volontariste de la municipalité semble bénéfique. Le dernier recensement attribue 6 058 habitants à Villemur en 2021.

La période post-COVID amenant une forte pression foncière sur Toulouse, la population va s'accroître sur les années à venir.

Les enjeux sont donc de définir ce que doit être la commune dans les prochaines années, de continuer à développer des actions en faveur du vivre ensemble, des animations dans la ville, de continuer les démarches envers les services de l'Etat en vue d'assouplir les règles de construction sans pour autant mettre en danger les habitants, de choisir les bâtiments que la commune souhaite conserver, mettre au niveau... et de déterminer les projets structurants du mandat. Aujourd'hui, Villemur a à la fois la chance et le handicap de ne pas être une cité dortoir à proximité immédiate d'une métropole comme en témoigne son rayonnement qui dépasse largement ses limites communales et sa vitalité associative, sportive, culturelle... Poursuivre « L'ouverture » et la rupture avec une forme de « clientélisme » de la commune est la condition de sa future vitalité.